
Abbé Olivier RIOULT

LA SEMAINE SAINTE RÉFORMÉE SOUS PIE XII

Bref examen critique

ÉDITIONS • SAINT AGOBARD

Illustration de couverture :

Au centre le cardinal Pacelli, futur Pie XII. Il est grave, soucieux et sombre car déjà accablé par les maux qui assiègent l'Eglise. Depuis saint Pie X, il sait que *« les artisans d'erreurs se cachent, et c'est un sujet d'appréhension et d'angoisse très vives, dans le sein même et au cœur de l'Église, ennemis d'autant plus redoutables qu'ils le sont moins ouvertement. »*

(Pascendi, 1907)

Sur le côté, au premier plan, Mgr Bugnini en habit de chœur pour diriger les cérémonies. Il est discret mais influent, sûr de lui et souriant. Son œuvre de destruction avance. La Semaine Sainte qui est le cœur de l'Année liturgique de la chrétienté va être "réformée"...



ÉDITIONS • SAINT AGOBARD

LA SEMAINE SAINTE RÉFORMÉE SOUS PIE XII

Bref examen critique



OUVRAGES DISPONIBLES

Abbé Olivier RIOULT

- Jeanne d'Arc, Histoire d'une âme. (Ed. Clovis, 2012). 650 pages - 24,00 €
- Jean Bastien-Thiry, De Gaulle et le tyrannicide. Aspect moral d'un acte politique. (Ed. des Cimes, 2013). 62 pages - 8,00 €
- L'impossible réconciliation. Documents sur l'opération suicide de Mgr Fellay (2000-2013). Préface de Mgr Williamson. (Ed. Ste Jeanne d'Arc, 2013). 174 pages - 16,00 €
- De la Modestie. (Ed. Sainte Jeanne d'Arc, 2014). 37 pages - 8,00 €
- L'Apothéose Humaine, une idole au cœur du mythe de la modernité. (Ed. des Cimes, 2015). 360 pages - 22,00 €
- L'Église et l'Apostasie. Les ténèbres couvrent Rome. Que faire? (Ed. Saint Agobard, 2016). 332 pages - 20,00 €
- Bref examen critique : La Semaine Sainte réformée sous Pie XII (Ed. Saint Agobard, 2016). 76 pages - 11,00 €

Cardinal PIE

- Le Chrétien au Combat pour le Règne de Dieu. Méditations sur l'esprit du *«Notre Père»* (Ed. Saint Agobard, 2016). 101 pages - 8,00 €

Monsieur OLIER

- Catéchisme de la Vie Intérieure. *« Si quelqu'un n'a pas l'Esprit du Christ, il ne lui appartient pas »* Rom.VIII, 9. (Ed. Saint Agobard, 2016). 130 pages - 9,90 €

ABBÉ OLIVIER RIOULT

LA SEMAINE SAINTE RÉFORMÉE SOUS PIE XII

Bref examen critique

ÉDITIONS ● SAINT AGOBARD

« La synagogue court à la malédiction. Obstinée dans son erreur, elle ne veut rien écouter, rien voir; elle a faussé à plaisir son jugement, elle a éteint en elle la lumière de l'Esprit-Saint ; et on la verra descendre tous les degrés de l'aberration jusqu'à l'abîme. Lamentable spectacle que l'on retrouve encore trop souvent de nos jours, chez ces pécheurs qui, à force de résister à la lumière de Dieu, finissent par trouver un affreux repos dans les ténèbres ! Et ne soyons pas étonnés de rencontrer en d'autres hommes les traits que nous observons dans les coupables auteurs de l'effroyable drame qui va s'accomplir à Jérusalem. L'histoire de la Passion du Fils de Dieu nous fournira plus d'une leçon sur les tristes secrets du cœur humain et de ses passions. Il n'en saurait être autrement ; car ce qui se passe à Jérusalem se renouvelle dans le cœur de l'homme pécheur. Ce cœur est un Calvaire sur lequel, selon l'expression de l'Apôtre, Jésus-Christ est trop souvent crucifié. Même ingratitude, même aveuglement, même fureur... En suivant les récits évangéliques qui vont, jour par jour, être mis sous nos yeux, que notre indignation contre les Juifs se tourne donc aussi contre nous-mêmes et contre nos péchés. »

Dom Prosper Guéranger,
L'Année liturgique.

PRÉFACE

Les réflexions qui vont suivre viennent principalement de trois ecclésiastiques d'horizons assez différents : Mgr Gromier, Don Carusi et Mgr Sanborn.

Mgr Léon Gromier, après des études au Séminaire français de Rome, fut ordonné prêtre le 29 mars 1902. Il devint chanoine de la Basilique Santa Maria in Montesanto à Rome. En 1914, il fut nommé Consulteur de la section liturgique de la Congrégation des Rites. Il collabora avec le P. Joseph Hægy dans la révision des célèbres Manuel de Liturgie et Cérémonial selon le rit romain et Les Fonctions pontificales selon le rit romain du P. Léon Le Vavasseur. Léon Gromier a fréquenté les plus éminents liturgistes de son temps, comme les PP. Hanssens, Brinktrine, Callewært, Dom Schuster, Dom Quentin, Dom Ferretti, le P. Joseph Hægy...

En 1925, à 46 ans, en raison de son exceptionnelle connaissance des règles liturgiques, il était nommé prélat domestique de la Maison de Sa Sainteté, ce qui lui donnait le titre de Monsignor. Or, cet éminent liturgiste et ce cérémoniaire papal a manifesté publiquement son peu d'estime pour les réformes liturgiques du pape Pie XII dans deux articles publiés par la revue Opus Dei de l'Abbé Ferdinand Portier[1]. Il

1 — Novembre 1961, n° 5, p. 248 - 254, « *Simples réflexions sur des choses restaurées* », et avril 1962, n° 2, p. 76 - 90, « *La Semaine Sainte restaurée* ».

n'hésitera pas, au sujet de cette réforme de la Semaine Sainte, de parler à plusieurs reprises « *d'abus* », de « *latitude imméritée* », de « *comble de l'arbitraire* », etc... Mgr Léon Gromier est mort à Rome le 19 avril 1965.

Don Stefano Carusi, né en 1976, a été ordonné prêtre pour l'Institut du Bon Pasteur en 2008, par Mgr Graidon à Bordeaux. Par la suite, en Italie, il a cofondé l'association des Clercs Saint Grégoire le Grand. Ce groupe de prêtres reproche notamment aux supérieurs de l'Institut du Bon Pasteur leur manque de clarté pour garder « *le rite exclusif* » des constitutions de leur Institut au profit d'un ambigu « *rite propre* » qui ferait croire à une équivalence possible entre la messe de Saint Pie V et celle de Paul VI. Don Carusi a produit une étude fouillée et bien référencée grâce aux déclarations de quelques-uns des principaux réformateurs (Annibale Bugnini, Carlo Braga, Ferdinando Antonelli). Cette étude, « *La réforme de la Semaine Sainte dans les années 1951-1956* », a été postée en trois parties sur le site *Disputationes Theologicæ*.

Mgr Donald J. Sanborn est né à New York. Entré en 1967 au séminaire du diocèse de Brooklyn, il est ordonné prêtre par Mgr Lefebvre le 29 juin 1975. En janvier 1977, il est nommé recteur de la Maison d'études Saint-Joseph à Armada. En avril 1983, il est, avec huit autres prêtres américains, exclu de la FSSPX en raison de son opposition envers certaines options théologiques et liturgiques voulues par Mgr Lefebvre (en particulier l'attachement de ce dernier aux livres liturgiques de 1962 qui contiennent la réforme de la Semaine Sainte). Depuis 1995, il dirige le séminaire de la Sainte Trinité près de Détroit dans le Michigan. En juin 2002, il fut consacré évêque par Mgr Robert McKenna (sacré lui-même par Mgr Guérard des Lauriers). Il a produit une étude fort documentée sur la modification de la prière du Vendredi-Saint intitulée

« *à genoux devant les Juifs* ». Cet article a été traduit par la revue *Sodalitium* et son fichier pdf se trouve facilement sur Internet.

Le bref examen qui va suivre leur doit beaucoup.

Abbé Olivier Rioult

INTRODUCTION

Ce bref examen critique ne dira pas tout mais il en dira assez pour pouvoir répondre à cette question :

« Sommes-nous dispensés de célébrer la Semaine Sainte réformée sous Pie XII ? »

La première réponse qui vient à l'esprit serait de conclure par la négative. En effet, à la demande de nombreux liturgistes, Pie XII a entrepris la réforme de la Semaine Sainte. Et si, en 1951, il autorisait à titre d'essai (ad experimentum), la célébration de la Vigile pascale au cours de la nuit, en 1955, par contre, il la rendait obligatoire ainsi que toute la réforme du rite.

Il y a pourtant de graves et sérieuses raisons qui permettront de répondre à cette question en sens contraire[2], et parmi elles, l'aveu de Paul VI :

---

2 — Parmi les raison légères, il y a la pratique incertaine d'un pape douteux : Jean XXIII a célébré en 1959 le Vendredi-Saint à Sainte-Croix de Jérusalem en suivant les usages traditionnels sans tenir compte des innovations introduites depuis peu par Pie XII. Peut-on conclure de ce fait que la valeur de cette réforme était toujours expérimentale ? Mais comment accorder au sens liturgique ou au goût artistique de Jean XXIII un certain poids théologique quand on sait que sa *« personnalité charismatique est restée vivante dans la mémoire de tous les Juifs »* (Gerhart M. Riegner, Ne jamais désespérer, soixante ans au service du peuple juif et des droits de l'homme, Cerf, 1999, Ch. 4) et qu'il a œuvré au *« rapprochement entre les Églises, et même l'Église, et la Franc-maçonnerie traditionnelle. »* (Paris, Dervy, pp. 135-136 & Rosario F. Eposito, *« Le grandi concordanze tra Chiesa e Massoneria »*, Nardini Ed. 1987, pp. 390-391) ?

Parmi les raisons encore plus légères, il y a la pratique incohérente de la Fraternité sacerdotale saint Pie X qui, tout en suivant

« L'exigence de revoir et d'enrichir les formules du Missel Romain s'est faite sentir. Le premier pas d'une telle réforme a été l'œuvre de Notre Prédécesseur Pie XII, avec la réforme de la Vigile Pascale et du rite de la Semaine Sainte. C'est cette réforme qui a constitué le premier pas de l'adaptation du Missel romain à la mentalité contemporaine. »[3]

Or, cette prétendue adaptation à la mentalité contemporaine, qui s'oppose à la mentalité chrétienne, a été condamnée par le Syllabus de Pie IX dans sa dernière proposition. Si donc Pie IX nous dit, avec autorité, que l'Église ne doit ni *« se réconcilier et ni transiger avec la civilisation moderne »*, comment Paul VI peut-il se réjouir du premier pas fait dans ce sens ? Comment Pie XII a-t-il pu donner son aval à une réforme liturgique de l'Église qui s'adapterait à la mentalité contemporaine ?

⋆

La réforme de la Semaine Sainte menée sous le Pape Pie XII († 1958) a été promulguée par le décret *Maxima redemptionis nostræ mysteria* de la Sacrée Congrégation des Rites le 16 novembre 1955. Elle a été élaborée en réalité par la Commission pour la Réforme liturgique instituée en 1948 par Pie XII. Cette Commission comportait huit membres sous la

les livres liturgiques de 1962, prend ici ou là ses libertés en gardant des rubriques qui étaient en vigueur avant cette date en raison soit de leur importance spirituelle, soit de leur antique beauté (le Dominus Vobiscum de l'office privé du bréviaire, le confiteor de la messe, le ton de la finale des chants de la Passion...). Si Mgr Lefebvre avait opté pour le maintien de l'ancien rite, la FSSPX l'aurait maintenu. Mais si on se permet de ne pas respecter les rubriques de 1962 dans leur totalité, d'autres exceptions peuvent être envisagées. Et notamment celle de garder le rite de la Semaine Sainte non réformé.

3 — Paul VI, Constitution apostolique «*Missale Romanum*», 3 avril 1969.

présidence d'un cardinal. Son but était de proposer des évolutions en matière liturgique dans l'esprit de l'encyclique *Mediator Dei*. La principale cheville ouvrière de la commission fut son secrétaire, Mgr Annibale Bugnini, nommé dès la création en 1948 et qui resta à ce poste jusqu'en 1960.

Pour ceux qui ignorent tout de ce triste personnage, qui est la clef du mystère, voici ce qu'en disait M. l'abbé Didier Bonneterre, dans son livre sur *Le Mouvement Liturgique* :

« Ce texte révélateur[4] *nous montre une des premières apparitions du "fossoyeur de la Messe", un révolutionnaire plus habile que les autres qui a tué la liturgie catholique, avant de disparaître de la scène officielle. C'est donc à cette époque que la "Contre-Église" a pénétré de façon complète le "Mouvement liturgique". Jusqu'alors, il avait été investi par les forces modernistes et œcuméniques : après-guerre, son degré de pourrissement est suffisant pour que la Franc-maçonnerie en prenne directement les rênes : Satan pénètre dans le Cheval de Troie. »*[5]

4 — Il s'agit ici de la confidence que le Père Bugnini fit, en 1946, au P. Duployé lors d'une réunion du C.P.L., lui manifestant son admiration pour les travaux du Centre pastoral de liturgie, en France, et lui assurant que *« le plus grand service que je puisse vous rendre est de ne jamais dire à Rome un mot de tout ce que je viens d'entendre. »*

5 — Le Mouvement Liturgique de Dom Guéranger à Annibal Bugnini ou le Cheval de Troie dans la Cité de Dieu, Préface de S. Exc. Mgr Marcel Lefebvre, éditions Fideliter, 1979.

Le père Annibale Bugnini fut directeur des Ephemerides liturgicæ, et membre de la commissio piana (1948-60), puis secrétaire de la commission préconciliaire (1960-62). Mais, en 1962, sur les instances du cardinal Larraona, président de la commission conciliaire de la liturgie, Jean XXIII avait relevé A. Bugnini de sa chaire d'enseignement de la liturgie au Latran et ne l'avait pas confirmé dans ses fonctions de secrétaire à la commission conciliaire – *« On m'accusait d'iconoclastie »*, avoue Bugnini. Paul VI le nomma pourtant secrétaire du Consilium en 1964. On sait que c'est Annibale Bugnini qui avait demandé la présence de six pasteurs protestants

Les premiers travaux de la commission aboutirent aux nouvelles dispositions pour la célébration de la Vigile pascale en 1951, avec la permission ad experimentum de célébrer dans la soirée le rite du Samedi-Saint. Puis, en 1955, la commission achevait la création de la nouvelle Semaine Sainte. La même année, des changements intervinrent également dans les rubriques de la messe et de l'office, entraînant la suppression de presque toutes les octaves et des vigiles des fêtes, même de celles remontant à une haute antiquité, et à l'abolition des premières vêpres de beaucoup de fêtes.

Pour juger de l'esprit de cette réforme, on dispose des paroles du lazariste Annibale Bugnini, de son collaborateur, le P. Carlo Braga, et du futur cardinal Ferdinando Antonelli. On possède aussi les comptes-rendus des discussions de la commission préparatoire, conservés principalement dans les archives de la Congrégation des rites et publiés par Mgr Nicola Giampietro.

Dans ses écrits, Annibale Bugnini raconte que la Commission travaillait en secret au point de prendre *« par surprise les membres de la Congrégation des rites eux-mêmes. »*[6]

Il nous renseigne aussi sur la singulière façon selon laquelle les résultats des travaux étaient transmis à Pie XII : il était *« tenu au courant par Mgr Montini, mais plus encore, chaque semaine, par le P. Bea, son confesseur »* : *« Grâce à cet intermédiaire, on put atteindre des résultats notables, même pendant les périodes où la maladie du Pape empêchait quiconque de s'en approcher. »*[7]

comme observateurs pendant les séances plénières du Consilium. Et, dès 1965, Bugnini avait retouché les oraisons solennelles du Vendredi-Saint "en écartant, disait-il, toute pierre qui pourrait constituer ne serait-ce que l'ombre d'un risque d'achoppement ou de déplaisir" pour les frères séparés...

6 — A. Bugnini, La riforma liturgica (1948-1975), Rome, 1983, p. 19.

Lors de la publication de *Maxima Redemptionis nostræ Mysteria* qui devait entrer en vigueur pour la Pâque de l'année suivante (1956), l'épiscopat accueillit ce décret de manières assez diverses, et, au-delà du triomphalisme de façade, nombreuses furent les plaintes contre les nouveautés introduites, au point que les demandes pour pouvoir conserver le rite traditionnel se multiplièrent[8].

Pour les gens pressés, donnons tout de suite le jugement sur l'ensemble de la réforme de deux des plus grands protagonistes de cet événement.

Le P. Carlo Braga, bras droit de Bugnini et directeur durant des années de la célèbre revue liturgique *Ephemerides Liturgicæ*, décrit avec audace la réforme du Samedi-Saint comme : *« Un bélier qui a pénétré dans la forteresse de notre liturgie jusqu'ici bien trop statique. »*[9]

Tandis que le futur cardinal Ferdinando Antonelli, pour sa part, qualifie la réforme de 1955 d'*« acte le plus important dans l'histoire de la liturgie depuis saint*

7 — Mgr Montini est le Secrétaire d'Etat que Pie XII exila des affaires romaines en l'élevant au poste d'archevêque de Milan, sans lui conférer la pourpre cardinalice, ce qui l'empêchait d'accéder au Pontificat suprême. Mais Jean XXIII le fit cardinal, et Mgr Montini est devenu Paul VI.

Le P. Bea, devenu Cardinal, a reçu la décoration de la liberté religieuse offerte par les B'naï B'rith de New York, des Francs-maçons exclusivement juifs. Il fut nommé par eux Doctor honoris causa d'une Université pour tout ce qu'il avait fait en leur faveur. Selon Mgr Lefebvre, *« Il dirigeait son œcuménisme par des principes absolument contraires à ceux de l'Église »*. Vatican II lui doit le schéma Nostra Aetate.

8 — N. Giampietro, *« A cinquant'anni della riforma liturgica della Settimana Santa »*, Ephemerides liturgicae, 120 (2006), n. 3, p. 320-327. La célébration de la Semaine Sainte selon le rite traditionnel resta possible en Terre Sainte jusqu'en l'an 2000.

9 — C. Braga, *« "Maxima Redemptionis Nostrae Mysteria" 50 anni dopo (1955-2005) »*, Ecclesia Orans, 23 (2006), p. 33.

Pie V. »[10]

Ces paroles sont effrayantes quand on sait qu'« *aucune époque de l'Année liturgique n'a autant préoccupé la chrétienté, et donné sujet à d'aussi vives manifestations de la piété* » et que dès le IVe siècle, « *nous la trouvons appelée la grande Semaine, dans une Homélie de saint Jean Chrysostome : "Non pas, dit le saint Docteur, qu'elle ait plus de jours que les autres, ou que les jours y soient composés d'un plus grand nombre d'heures, mais à cause de la grandeur des mystères que l'on y célèbre."* »[11]

Pour les gens moins pressés, le bref examen critique de l'Ordo Hebdomadæ Sanctæ Instauratus de 1955-56 permettra de comprendre en quoi cette réforme a pu constituer un « *bélier* » contre le cœur de la liturgie romaine sous des prétextes d'horaires : celui particulièrement de remettre en usage la veillée pascale à minuit sonnant au nom d'une prétendue pastorale.

Ils pourront alors comprendre l'importance capitale de cette réforme : cette "réforme" faite sous Pie XII n'avait pour but que de préparer subtilement les esprits à la révolution liturgique qui se fera après Pie XII avec, notamment, la nouvelle messe de Paul VI. Cette "réforme" a donc été le coin qui a permis d'abattre le chêne... Ce n'est qu'une fois le chêne par terre, qu'une fois la messe bâtarde promulguée, que beaucoup d'esprits attentifs ont compris ce que cachaient les étrangetés de la réforme de 1955.

---

10 — F. Antonelli, "La riforma liturgica della Settimana Santa: importanza, attualità, prospettive", in La restaurazione liturgica nell'opera di Pio XII. Atti del primo Congresso Internazionale di Liturgia Pastorale, Assisi-Roma, 12-22 settembre 1956, Gênes, 1957, pp. 179-197 (cité in C. Braga, op. cit., p. 34).

11 — L'Année liturgique par le R.P. Dom Prosper Guéranger, abbé de Solesmes.

LE DIMANCHE DES RAMEAUX

L'Ordo Hebdomadæ Sanctæ 1955-56, que nous noterons désormais OHS Bugnini-1956, a imposé un changement de couleur dans l'office : la couleur rouge pour la procession des Rameaux, tout en maintenant la couleur violette pour la Messe sous le prétexte que « *la couleur rouge primitive* » était « *utilisée pendant le Moyen âge pour cette procession solennelle* » afin de rappeler « *la pourpre royale* ».

C'est là une affirmation gratuite, contredite en outre par le rite romain pour qui le rouge est la couleur des martyrs ou du Saint-Esprit.

« *Dans le rite ambrosien, le rouge est utilisé ce dimanche-là pour représenter le sang de la Passion et non la royauté, tandis que dans le rite parisien, on utilisait au contraire le noir pour les deux parties du rite. Mais jamais, dans aucun diocèse, un changement de couleur n'était prévu entre la procession et la Messe, pratique héritée sans doute de la fête de la Purification de la Vierge, mais qu'il est insensé d'appliquer au contexte du Dimanche des Rameaux. Une telle innovation n'est donc pas attribuable à une pratique attestée de l'Église, mais n'est rien d'autre que l'idée soudaine d'un "pastoral professeur de séminaire suisse". [...] Les uns [parmi les rites antiques] insistaient sur le deuil, les autres sur le sacrifice sanglant. Mais chacun gardait la même couleur : personne n'eut jamais l'idée d'en changer. Car tout l'office du dimanche des Rameaux est un mélange de pièces triomphales et passionnelles.* »[12]

---

12 — L. Gromier, « *La Semaine Sainte restaurée* », Opus Dei, 2 (1962), pp. 78.

Mgr Gromier déplore aussi la disparition des chasubles pliées qui étaient pour les temps de pénitence *« une des caractéristiques les plus anciennes du rite romain ; elles remontent au temps où tout le clergé portait la chasuble [...]. Leur abandon fait mentir les peintures des catacombes : c'est une perte immense, un outrage à l'histoire. »* Elles signifiaient, comme les croix voilées, la tristesse et le deuil qui convenaient pour commémorer le Sauveur marchant vers sa Passion et vers sa mort.

Dans le Missel Romain de saint Pie V, la bénédiction des Rameaux se déroule dans un rite très particulier, parallèle au rite même de la messe, dans lequel cette bénédiction des Rameaux tient la place du canon et de la consécration. Les palmes sont posées sur l'autel majeur, les ornements sont violets, le prêtre est en chape, le diacre et le sous-diacre usent non pas de dalmatique ni de tunique, mais - comme pendant tout le Carême - de chasubles pliées et de l'étole large. Tout ce rite de bénédiction établit une analogie porteuse de sens entre la bénédiction des Rameaux et la consécration des Saintes Espèces : plus qu'une simple bénédiction d'un objet, les palmes reçoivent une véritable consécration par cette cérémonie effectuée sur le maître-autel, au cours d'un *« canon consécratoire »* de sept oraisons avec préface[13].

13 — On retrouve ce rit romain traditionnel des préfaces consécratoires pour les principales bénédictions importantes : saint chrême, cierge pascal, eau baptismale, ordination sacerdotale, eau bénie à la vigile de l'Épiphanie, et bien sûr consécration des saintes espèces à la messe.

A mesure que la foi pénétrait dans le Nord, il n'était plus possible de solenniser cette cérémonie dans toute son intégrité, le palmier et l'olivier ne croissant pas dans ces climats. On fut obligé de les remplacer par des branches d'autres arbres ; mais l'Église ne permet pas de rien changer aux oraisons prescrites pour la bénédiction de ces humbles rameaux, parce que les mystères qui sont exposés dans ces prières sont fondés sur l'olivier et la palme du récit évangélique, figurés par nos branches de buis ou de laurier.

L'OHS Bugnini-1956 a inventé la bénédiction des Rameaux tournée vers les fidèles, par conséquent le dos donc tourné à la croix, et même dans certains cas au Saint-Sacrement. Ces actions liturgiques détachées de l'autel et accomplies par les ministres sacrés tournés vers le peuple introduit un nouveau concept de l'espace liturgique et de l'orientation de la prière. *« C'est la première fois dans l'histoire du rit romain qu'est effectué ce changement de focalisation : ce n'est plus l'autel et la croix qui concentrent l'attention, l'impératif se déplace vers le peuple qui doit voir. [...] la prière cessait d'être orientée vers Dieu, mais s'orientait vers les fidèles. ».* Normalement les Rameaux sont bénis à l'autel, in cornu epistolæ (côté épître), après une lecture, un graduel, un évangile et surtout après une Préface avec Sanctus qui introduit les Oraisons de la bénédiction ; rite très antique appelé *« Missa sicca »*.

L'OHS Bugnini-1956 a supprimé la Préface et ses paroles relatives à l'autorité du Christ sur les royaumes et les autorités humaines. Il est stupéfiant de constater que l'on a prétendu solenniser ici la royauté du Christ, tout en supprimant les paroles qui décrivent une telle royauté : *« Vous qui êtes glorifié dans l'assemblée de vos saints. C'est Vous en effet que servent vos créatures, car c'est Vous seul qu'elles reconnaissent pour leur principe et leur Dieu, et toutes les œuvres de vos mains vous louent de concert, et vos saints vous bénissent parce qu'ils confessent avec pleine liberté devant les rois et les puissances de ce siècle le Nom si grand de votre Fils unique... »*[14]. La raison invoquée est tout aussi stupéfiante : sans moyen terme, on dénonce cette façon particulièrement so-

14 — *« Qui gloriaris in concilio Sanctorum tuorum. Tibi enim serviunt creaturæ tuæ : quia te solum auctorem et Deum cognoscunt ; et omnis factura tua te collaudat, et benedicunt te Sancti tui. Quia illud magnum Unigeniti tui nomen coram regibus et potestatibus hujus sæculi, libera voce confitentur »*

lennelle de s'adresser à Dieu comme superflue ; on méprise injustement ces prières de la liturgie romaine pour mieux les éliminer : *« En considérant le peu de cohérence de ces préfaces, leur caractère prolixe et, pour certaines formules, la pauvreté de leur pensée, la perte de ces textes ne présente aucun dommage. »*[15]

L'OHS Bugnini-1956 a supprimé les oraisons qui portent sur la signification et sur les bienfaits des sacramentaux ainsi que sur le pouvoir qu'ils ont contre le démon. Cette suppression de huit oraisons sur neuf a été justifiée par la Commission parce qu'elles étaient *« pompeuses »* et *« un témoignage d'une érudition typique de l'époque carolingienne. »*[16] Les réformateurs conviennent donc de l'antiquité de ces textes mais avouent qu'ils ne sont pas à leur goût... Les antiques oraisons sont donc délibérément remplacées par de nouvelles formules qui, selon les termes de leurs auteurs, sont *« en substance de facture nouvelle. »* Bref, un pur caprice fondé sur *« des arguments ni théologiques ni liturgiques »*, constatait Mgr Gromier.

L'OHS Bugnini-1956 a inventé une croix de procession non voilée, tandis que la croix d'autel, elle, demeure voilée. Pendant deux semaines, la croix de l'autel reste voilée ; bien que voilée on l'encense, on la révère par génuflexion ou inclination profonde. Il est défendu de la dévoiler sous aucun prétexte. Au contraire la croix de procession se porte dévoilée à la procession ; au départ et au retour de celle-ci on voit deux croix, l'une voilée, l'autre dévoilée. Que peut-on y comprendre ? Ceci ne peut être qu'une erreur liturgique, fruit de la précipitation des rédacteurs. Car la croix de procession n'étant qu'une croix d'autel qui se déplace, les deux croix devraient être voilées d'un

15 — C. Braga, op. cit., p. 306..
16 — N. Giampietro, op. cit., p. 307.

voile violet. Par contre, en raison de la liturgie du jour, la croix de procession porte un rameau bénit en référence à la victoire du Christ sur la croix.

L'OHS Bugnini-1956 a supprimé la croix qui frappe à la porte de l'église fermée, à la fin de la procession. En effet, à l'arrivée devant les portes fermées de l'église, un dialogue s'engageait entre deux chantres (entrés au préalable dans l'église et se tenant derrière les portes fermées) et la procession restée à l'extérieur : les chantres chantent le célèbre refrain de l'hymne de saint Théodulfe d'Orléans († 821), Gloria, laus et honor. Une fois l'hymne achevée, le sous-diacre frappe avec la hampe de la croix la porte de l'église, qui s'ouvre laissant passer la procession, pendant que l'on chante le répons Ingrediente Domino in sanctam civitatem. Ce rite symbolise la résistance initiale du peuple juif, puis l'entrée triomphale du Christ à Jérusalem, aussi bien que la croix triomphale de Jésus-Christ qui ouvre les portes du Ciel étant cause de notre résurrection. La signification était profonde et magnifique : par le bois de la croix, le peuple racheté pouvait enfin entrer au ciel dans la maison de Dieu.

« On ne peut qualifier que de vandalisme le fait d'arracher le Gloria laus et honor de sa place à la porte de l'église, pour le mêler à tout le bagage musical processionnel presque triplé de longueur, car lésinerie et gaspillage du temps vont de pair. [...] Les pastoraux appellent le Christ Roi en renfort de leur solennelle procession des Rameaux ; comme si on les attendait pour perfectionner une situation à laquelle l'auteur du "Gloria laus et honor" a pourvu suffisamment, mais pas à leur manière. Certaines retouches à la tradition, qu'on invoque tant par ailleurs, sont aussi mesquines qu'audacieuses. »[17]

17 — L. Gromier, *« La Semaine Sainte restaurée »*, Opus Dei, 2 (1962).

L'OHS Bugnini-1956 a inventé une prière devant être récitée à la fin de la procession, au centre de l'autel, mais entièrement récitée versus populum. Le P. Braga lui-même, cinquante ans plus tard, confessera que l'invention de cette oraison ne fut pas un choix heureux[18]. Avant la réforme, la procession s'achevait normalement, puis la Messe commençait, avec les prières au bas de l'autel, comme de coutume.

L'OHS Bugnini-1956 a éliminé la distinction entre 'Passion' et 'Évangile'. La Passion avait toujours possédé un style narratif, chantée par trois voix. Elle était suivie par l'Évangile, chanté seulement par le Diacre, sur un ton différent et avec encensement, mais sans les cierges. La réforme confond ici les deux aspects. Plus étrange encore, l'OHS Bugnini-1956 a supprimé le passage évangélique qui fait le lien entre l'institution de l'Eucharistie et la Passion du Christ, Mt. XXVI, 1-36. L'examen des archives révèle que la Commission avait décidé de ne rien modifier en ce qui concerne la lecture de la Passion, à cause de son institution très antique[19]. Jusqu'alors, la tradition avait voulu que la narration de la Passion des Synoptiques ait toujours inclus l'institution eucharistique qui, avec la séparation sacramentelle du Corps et du Sang du Christ, est l'annonce même de la Passion. La suppression de ces trente versets fondamentaux de la Sainte Écriture est déconcertante. Le lien intime, essentiel et théologique, entre la dernière Cène, qui est un vrai sacrifice, unie à celui du sacrifice du Vendredi-Saint n'est plus souligné. Il en sera de même pour le Mardi-Saint et pour le Mercredi-Saint, avec l'extraordinaire résultat que le récit de l'institution eucharistique sera

18 — C. Braga, op. cit., p. 25: *« l'élément qui détonne un peu dans le nouvel Ordo est l'oraison qui conclut la procession, car il rompt l'unité de la célébration. »*

19 — N. Giampietro, op. cit., pp. 304-305.

finalement absent de tout le cycle liturgique !

La réforme s'est aussi permis d'abolir une pratique ancienne, celle de tenir les palmes pendant le chant de la Passion, rite *« qui trouve son explication dans saint Augustin (homélie à Matines avant les Rameaux) : «les rameaux de palmier sont des louanges signifiant la victoire, car le Seigneur était sur le point de vaincre la mort en mourant, et de triompher du diable par le trophée de sa croix.» »* Depuis sept siècles, l'Église avait adopté un récitatif particulier pour cette narration du saint Évangile, qui devient ainsi un véritable drame. On entend d'abord l'historien qui raconte les faits sur un mode grave et pathétique tandis que les paroles de Jésus ont un accent noble et doux, qui contraste d'une manière saisissante avec le ton élevé des autres interlocuteurs, et avec les clameurs de la populace juive. Durant le chant de la Passion, tous les assistants doivent tenir leur rameau à la main, afin de protester par cet emblème de triomphe contre les humiliations dont le Rédempteur est l'objet de la part de ses ennemis. C'est au moment où, dans son amour pour nous, il se laisse fouler sous les pieds des pécheurs, que nous devons le proclamer plus haut notre Dieu et notre souverain Roi.

Ces changements, contestables liturgiquement, étaient-ils nécessaires pastoralement ? Quels rapports avaient-ils avec l'horaire discutable de la Vigile pascale ?

Saint Thomas fait remarquer que le changement d'une loi n'est justifiable que dans la mesure où son changement profite au bien public. Or, la modification même d'une loi est nuisible au bien commun, en tant qu'elle contrarie l'habitude générale et qu'elle diminue la force coercitive de la loi.

« C'est pourquoi on ne doit jamais modifier la loi humaine, à moins que l'avantage apporté au bien commun

contrebalance le tort qui lui est porté de ce fait. Ce cas se présente quand une utilité très grande et absolument évidente résulte d'un statut nouveau, ou encore quand il y a une nécessité extrême résultant de ce que la loi usuelle contient une iniquité manifeste, ou que son observation est très nuisible. » (I-II, q. 97, a. 2)

Les changements apportés au dimanche des Rameaux avaient-ils ces avantages pour le bien commun au point de contrebalancer le tort qu'ils lui ont porté ? Ou avaient-ils justement pour but de nuire au bien commun de la liturgie catholique en habituant les chrétiens à changer la liturgie ?

LUNDI, MARDI ET MERCREDI-SAINT

Le lundi-Saint, l'OHS Bugnini-1956 interdit la prière *« contra persecutores Ecclesiæ »*. Cette volonté d'éliminer toutes les allusions à l'existence d'ennemis de l'Église est typique de la mentalité des réformateurs. On retrouvera ce même esprit "pacifique" et irénique à Vatican II. Cette occultation de la persécution de l'Église de la part des forces terrestres et infernales, par la violence ou par l'insinuation des hérésies, est une infidélité au devoir du chrétien de lutter pour le Corps Mystique du Christ[20].

Le Mardi-Saint et le Mercredi-Saint[21], l'OHS

---

20 — Cette volonté de ne plus prier contre les persécuteurs est d'autant plus incompréhensible et révoltante que selon les archives mêmes du Saint-Siège, le XXe siècle a coûté la vie à vingt-sept millions de chrétiens martyrisés pour la foi.

21 — Le Mercredi-Saint avait lieu, dans l'Église Romaine, le sixième Scrutin pour l'admission des catéchumènes au baptême. On recevait, s'ils en étaient dignes, ceux sur lesquels on ne s'était pas encore prononcé définitivement. A la Messe, il y avait deux lectures tirées des Prophètes, comme au jour du grand Scrutin, le Mercredi de la quatrième Semaine de Carême. Les catéchumènes sortaient de l'église comme à l'ordinaire, après l'Évangile ; mais lorsque le Sacrifice était terminé, ils étaient introduits de nouveau par le Portier, et l'un des Prêtres leur disait ces paroles :
« Samedi prochain, veille de la Pâque, à telle heure, vous vous réunirez dans la Basilique de Latran, pour le septième Scrutin ; ensuite pour rendre le Symbole que vous devez avoir appris ; enfin pour recevoir, par le secours de Dieu, le bain sacré de la régénération. Préparez-vous-y avec zèle et humilité dans les jeûnes et les prières continuelles, afin que, ayant été ensevelis, par ce saint baptême, avec Jésus-Christ, vous ressuscitiez avec lui pour la vie éternelle. Amen. »

Bugnini-1956 a supprimé des Passions la lecture de Mc. XIV, 1-30 et la lecture de Lc. XXII, 1-39. Vu l'importance du passage, l'élimination de l'institution de l'Eucharistie mise en rapport avec le Sacrifice de la Passion ne peut pas se justifier seulement par un motif de temps. Mgr Gromier remarque amèrement à ce sujet : « *Ils expulsent l'institution de l'Eucharistie. Celle-ci, par conséquent, est toute l'année exclue de la liturgie dans l'Église romaine, sans doute pour une meilleure instruction des fidèles.* »[22]

22 — L. Gromier, « *La Semaine Sainte restaurée* », Opus Dei, 2 (1962). La disparition du passage appelé « *des deux glaives* », passage peu apprécié par les théologiens d'avant-garde à cause de ses implications théologiques, est ainsi passé à la trappe.

« *Et il leur dit : «Quand je vous ai envoyés sans bourse, ni besace, ni sandales, avez-vous manqué de quelque chose ?»* Ils dirent : «*De rien.*» Il leur dit : «*Mais maintenant, que celui qui a une bourse la prenne, et de même la besace; et que celui qui n'a pas de glaive vende son manteau et en achète un. Car, je vous le dis, il faut encore que cette Écriture s'accomplisse en moi : Et il a été compté parmi les malfaiteurs. Aussi bien, ce qui me concerne touche à sa fin.*» Ils lui dirent : «*Seigneur, voici ici deux glaives.*» Il leur dit : «*C'est assez.*» Étant sorti, il s'en alla, comme de coutume, vers le mont des Oliviers; les disciples aussi l'accompagnèrent. » Luc 22 35-39

LE JEUDI-SAINT

L'OHS Bugnini-1956 a introduit l'étole comme habit choral des prêtres dès le début de la Messe et non plus seulement au moment de la communion. Ce changement apparemment insignifiant permettra de donner vie au mythe de la concélébration le Jeudi-Saint[23]. Les réformateurs les plus audacieux auraient bien voulu introduire la concélébration dès cette réforme de la Semaine Sainte, mais les résistances – en particulier celles du cardinal Cicognani et de Monsignor Dante – empêchèrent l'introduction de cette nouveauté. Le P. Braga écrit : « *Pour la participation des prêtres, la concélébration sacramentelle ne sembla pas réalisable ; les mentalités, même de quelques membres de la Commission, n'y étaient pas encore préparées.* »[24]

L'OHS Bugnini-1956 a introduit une rubrique pour enjoindre de ne communier qu'avec des hosties consacrées ce même jour. Cette nouvelle rubrique introduit l'idée d'une présence réelle liée au jour de la célébration et à son assemblée, et non plus liée de manière transcendante au rite lui-même. Cette nouveauté n'a rien à voir avec la pratique romaine du « *Fermentum* » qui

23 — Une seule messe était célébrée dans l'église principale, et les prêtres présents qui n'avaient pas offert ce jour-là le sacrifice venaient communier en étole à l'autel. Mais le reste du temps, ils assistaient à l'office sans étole, c'est-à-dire sans le signe du pouvoir sacramentel, ce qui manifestait bien l'absence d'action liturgique des prêtres et donc de concélébration.

24 — C. Braga, op. cit., p. 26.

était de communier avec une partie de l'Eucharistie du dimanche précédent, afin d'indiquer la communion de l'Église dans le temps et dans l'espace, et d'exprimer ainsi la réalité du Corps du Christ. La présence eucharistique étant *« réelle et substantielle »*, elle continue lorsque l'assemblée se disperse, et à ce titre elle peut précéder la réunion de l'assemblée.

L'OHS Bugnini-1956 a déplacé le lavement des pieds qui n'a plus lieu à la fin de la Messe, mais au milieu de la célébration. Alors que les réformateurs ont dénoncé avec vigueur le *« scandale »* des horaires qui n'étaient pas en stricte correspondance avec le récit évangélique, ici non seulement on anticipe un rite pour des exigences pratiques, mais on inverse même l'ordre chronologique des événements à l'intérieur d'un même rite. Saint Jean écrit que Notre-Seigneur a lavé les pieds des Apôtres après la Cène : *« et cena facta »* (Jn XIII, 2). Or, ici, les réformateurs choisissent arbitrairement de placer le lavement des pieds au moment de l'Offertoire, ce qui a pour conséquence que des laïcs accèdent au chœur, où ils doivent ôter chaussures et chaussettes. C'est là une volonté claire de repenser la sacralité de l'espace presbytéral et de remettre en cause son interdiction aux laïcs durant les offices. Avant la réforme le rite du Mandatum, c'est-à-dire du lavement des pieds, se faisait à la fin de la Messe, après le dépouillement des autels, non pas dans le chœur, mais dans un lieu réservé pour cela[25]. Le Mandatum tel que l'ont voulu les réformateurs exprime bien une *« mentalité pastorale imprégnée de démagogie peu avantageuse au clergé »* remarque Mgr Gromier.

25 — Les documents anciens manifestent que la messe ne fut jamais ni le lieu ni le temps du Mandatum. Celui-ci en était séparé et était généralement suivi d'une réfection du clergé. Le roi ou l'empereur pouvait participer au Mandatum, non pas à la messe. Le *« Ceremoniale Episcoporum »* situe le Mandatum dans un local convenable, ou dans la salle capitulaire, ou dans l'église mais pas dans le chœur. De même, la réconciliation des pénitents se faisait dans la nef, jamais dans le chœur.

L'OHS Bugnini-1956, lors du dépouillement des autels après la fin de la Messe, demande de retirer aussi la croix d'autel et les chandeliers. C'est sur la base de cet archéologisme liturgique qu'on a voulu ainsi préparer les esprits au spectacle, dénué de sens théologique, d'une table nue au centre du chœur[26].

L'OHS Bugnini-1956 a supprimé, lors de l'action même du Sacrifice, le rite insolite de la consécration de deux hosties. Le prêtre, après en avoir consommé une à la messe, réservait l'autre en l'a plaçant dans un calice soigneusement enveloppé. C'est que l'Église a résolu d'interrompre le lendemain le cours du Sacrifice perpétuel dont l'offrande sanctifie chaque journée.

« Telle est l'impression que lui fait éprouver ce cruel anniversaire, qu'elle n'osera renouveler sur l'autel, en ce jour terrible, l'immolation qui eut lieu sur le Calvaire. Elle restera sous le coup de ses souvenirs, et se contentera de participer au Sacrifice d'aujourd'hui, dont elle aura réservé une seconde hostie. Ce rite s'appelle la Messe des Présanctifiés, parce que le Prêtre n'y consacre pas, mais consomme seulement l'hostie consacrée le jour précédent. [...] Toutefois, si l'Église suspend durant quelques heures

26 — Après le chant des Vêpres, ce rite lugubre annonce que le Sacrifice est suspendu. L'autel doit demeurer nu et dépouillé, mais avec sa croix, jusqu'à ce que l'offrande journalière puisse être de nouveau présentée à la Majesté divine ; mais il faut pour cela que l'Époux de la sainte Eglise, vainqueur de la mort, s'élance vivant du sein de la tombe. En ce moment, il est aux mains des juifs qui vont le dépouiller de ses vêtements, comme nous dépouillons son autel. Il va être exposé nu aux outrages de tout un peuple ; c'est pourquoi l'Église a choisi pour accompagner cette triste cérémonie le Psaume XXIe, dans lequel le Messie expose d'une manière si frappante l'action des soldats romains qui, au pied de sa croix, partagent ses dépouilles.

l'offrande du Sacrifice éternel, elle ne veut pas cependant que son divin Époux y perde quelque chose des hommages qui lui sont dus dans le Sacrement de son amour. La piété catholique a trouvé le moyen de transformer en un triomphe pour l'auguste Eucharistie ces instants où l'Hostie sainte semble devenue inaccessible à notre indignité. Elle prépare dans chaque temple un reposoir pompeux. C'est là qu'après la Messe d'aujourd'hui l'Église transportera le corps de son Époux ; et bien qu'il y doive reposer sous des voiles, ses fidèles l'assiégeront de leurs vœux et de leurs adorations. Tous viendront honorer le repos de l'Homme-Dieu : "là où sera le corps, les aigles s'assembleront". »[27]

27 — L'Année liturgique par le R.P. Dom Prosper Guéranger, abbé de Solesmes.

LE VENDREDI-SAINT

L'OHS Bugnini-1956 a inventé l'expression "action liturgique solennelle" qui remplace la notion très antique de "Messe des présanctifiés" ou celle de "Feria Sexta in Parasceve". Le nom de Présanctifiés mettait en évidence le fait que la consécration des Saintes Espèces avait eu lieu lors d'un office précédent, lié au retour solennel de l'Eucharistie, qui est l'une des parties les plus importantes et les plus antiques du rite de ce jour. Mais cette notion est vue avec antipathie par la Commission comme une « *amplification structurale du Moyen-Âge* ». Elle décida donc de réformer ce nom, et avec lui la structure même du rite. Les réminiscences hébraïques de l'appellation de « *in Parasceve* » qui manifestent la plus haute antiquité n'ont plus trouvé grâce à leurs yeux[28].

L'OHS Bugnini-1956 laisse l'autel dépourvu de la croix voilée. Les auteurs de la réforme ne semblent pas aimer cette croix d'autel, et décident donc de la remiser en sacristie, cachée dans une armoire, au soir du Jeudi, de façon non solennelle. Ainsi, au jour le plus important de sa célébration, le Vendredi-Saint, jour du triomphe de la Passion rédemptrice, la croix

28 — « *Parasceve* » veut dire « *préparation* », sous entendu de la fête de la Pâque. Matthieu (27, 62) utilise ce terme pour désigner le Vendredi-Saint : « *Joseph le déposa dans son sépulcre neuf [...] puis, ayant roulé une grosse pierre à l'entrée du sépulcre, il s'en alla. Le lendemain, qui était [le jour] après la Préparation, les grands prêtres et les Pharisiens allèrent ensemble trouver Pilate.* »

a disparu de l'autel. Et disparaît ainsi, en partie, le sens même de son dévoilement public, qui intervenait après qu'elle eût été exposée durant près de quinze jours, voilée, sur l'autel.

Avec l'OHS Bugnini-1956, la lecture de l'Évangile n'est plus distinguée du chant de la Passion. Le tout, Évangile et Passion, prend maintenant le nom plus narratif de *« histoire de la Passion »*. Le motif d'une telle modification n'est pas clair, étant donné que la Commission paraissait opposée à ce changement dans le cas analogue du dimanche des Rameaux. L'intention est peut-être d'éliminer, comme c'est le cas ailleurs, tout signe qui fasse référence à la Messe, comme l'est la lecture de l'Évangile et ainsi justifier la suppression du nom de "Messe des Présanctifiés".

Avec l'OHS Bugnini-1956, les nappes d'autel ne sont plus en place dès le début de la cérémonie, mais elles y sont installées seulement pour la seconde partie. Le prêtre ne revêt plus la chasuble noire dès le début, mais il ne porte que l'aube et l'étole. Le fait que le prêtre revête la chasuble même pour un rite qui n'est pas celui de la Messe au sens strict témoignait de la très haute antiquité de ces cérémonies, comme les membres de la Commission le reconnaissent eux-mêmes. Cette nouveauté a permis d'introduire et de séparer *« la liturgie de la Parole »* de *« la liturgie eucharistique »* : *« pour la liturgie de la Parole, [le célébrant] ne devait rester qu'avec l'étole. »*[29]

On sait qu'après Vatican II, c'est la couleur noire elle-même qui disparaîtra, malgré les mises en garde pontificales :

« Revenir par l'esprit et le cœur aux sources de la liturgie sacrée est chose certes sage et louable, car l'étude de cette discipline, en remontant à ses origines, est d'une utilité

29 — C. Braga, op. cit., p. 30.

considérable pour pénétrer avec plus de profondeur et de soin la signification des jours de fêtes, le sens des formules en usage et des cérémonies sacrées ; mais il n'est pas sage ni louable de tout ramener en toute manière à l'antiquité. De sorte que, par exemple, ce serait sortir de la voie droite de vouloir rendre à l'autel sa forme primitive de table, de vouloir supprimer radicalement des couleurs liturgiques le noir, d'exclure des temples les images saintes et les statues, de faire représenter le divin Rédempteur sur la croix de telle façon que n'apparaissent point les souffrances aiguës qu'il a endurées, de répudier et rejeter enfin les chants polyphoniques ou à plusieurs voix, même s'ils se conforment aux normes données par le Siège apostolique. »[30]

Avec l'OHS Bugnini-1956, pour la première fois, dans toute l'histoire de l'Église, on a laissé une *«sensibilité»* non-catholique influencer un rite catholique. Et ceci concerne la prière pour la conversion des juifs qui disait :

« Prions aussi pour les Juifs perfides, afin que notre Dieu et Seigneur enlève le voile qui leur couvre le cœur et qu'ils reconnaissent aussi Jésus-Christ, Notre-Seigneur. Prions. Dieu tout-puissant et éternel, qui n'excluez pas même les Juifs perfides de votre miséricorde, écoutez les prières que nous vous adressons pour ce peuple aveuglé, afin que la connaissance du Christ, votre lumineuse vérité, les arrache à leurs ténèbres. Par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur qui, étant Dieu, vit et règne dans les siècles des siècles. Amen. »[31]

Le rite traditionnel voulait qu'après l'*oremus* du prêtre (ce qui veut dire "Prions"), ni lui, ni les fidèles, ne fassent la génuflexion.

30 — Mediator Dei, sur la sainte liturgie, 20 novembre 1947, A. A. S., XXXIX, 1947, p. 521.

31 — La référence au voile qui couvre leurs cœurs vient directement de saint Paul (2 Cor III, 13-16).

« Le caractère le plus général des prières et des rites de cette quinzaine est une douleur profonde de voir le Juste opprimé par ses ennemis jusqu'à la mort, et une indignation énergique contre le peuple déicide. [...] Les imprécations que les Prophètes placent dans la bouche du Messie contre ses ennemis, ces effrayants anathèmes sont autant de prophéties qui se sont accomplies à la lettre sur les Juifs endurcis. Ils sont destinés à nous apprendre ce que le chrétien lui-même pourrait avoir à craindre, s'il persistait, selon l'énergique expression de saint Paul, à "crucifier de nouveau Jésus-Christ" »[32]

L'Église a donc jugé qu'il serait bien venu au moment où l'on rappelle l'infidélité des juifs de montrer, par cette absence de génuflexion, toute l'horreur de leur crime afin d'exercer une crainte salutaire chez les chrétiens au cas où ils seraient tentés d'imiter l'exécrable iniquité juive.

Or, en 1955, la réforme de Bugnini a introduit cette génuflexion dans la prière pour la conversion des juifs (Flectamus genua, Mettons-nous à genoux). C'était, au sens propre, une manière de se mettre à genoux devant les juifs en accédant à leurs insolentes revendications.

En effet, les juifs infidèles ne supportent pas que l'Église Catholique se dise vrai et seul Israël spirituel, vrai peuple de Dieu, vraie arche de salut pour les juifs comme pour les non-juifs. Ils ne supportent donc pas que l'on prie pour leur conversion afin qu'ils reconnaissent le Messie que leur Synagogue a crucifié. Certains juifs, avec cet aplomb formidable qui leur permet de ne jamais hésiter à nier les évidences, ont prétendu qu'il fallait changer la liturgie catholique chaque fois qu'un juif se sentirait offensé. Ce qui veut

32 — L'Année liturgique par le R.P. Dom Prosper Guéranger, abbé de Solesmes.

dire, pour certains, qu'il faudra en venir à censurer les Évangiles tout comme les Pères de l'Église[33].

33 — Jules Isaac est un écrivain et historien juif dont les deux livres importants sont Jésus et Israël paru en 1946, et Genèse de l'antisémitisme paru en 1948. En voici les thèses : à la suite de "l'holocauste", il faut en finir une fois pour toutes avec l'antisémitisme. L'antisémitisme le plus dangereux est l'antisémitisme chrétien à base théologique, qui a modelé la conscience occidentale. La base de cet antijudaïsme repose sur les quatre Évangiles et l'enseignement des Pères de l'Église (saint Jean Chrysostome, saint Ambroise, saint Augustin, saint Grégoire le Grand, saint Agobard, etc.). C'est donc cette base théologique fondamentale qu'il faut changer, en particulier en contestant la valeur historique des Évangiles, en remettant en cause les enseignements qui en ont été tirés afin de préserver les juifs, accusés de nourrir en permanence des desseins subversifs contre l'ordre chrétien. Dans l'optique d'Isaac, dans le cadre d'amitié judéo-chrétienne, c'était le christianisme qui doit être corrigé, évidemment pas le judaïsme.

Pour Jules Isaac, il faut donc mettre en pratique les mesures suivantes : condamnation et suppression de toute discrimination raciale, religieuse ou nationale à l'égard des juifs. Modification ou suppression des prières liturgiques concernant les juifs, celles du Vendredi-Saint en particulier. Affirmation que les juifs ne sont aucunement responsables de la mort du Christ dont la faute incombe à l'humanité entière. Mise en sommeil ou annulation des passages évangéliques relatant cet épisode crucial de la Passion, celui de saint Matthieu principalement (*« que son sang retombe sur nous et nos enfants... »*) que Jules Isaac traite froidement de menteur et de faussaire. Etc...

Malgré l'insolence de cet ultimatum et en dépit de son virulent réquisitoire, Jules Isaac a trouvé chez des prélats modernes et à Rome même de puissants appuis, à commencer par les nombreux adeptes de l'Amitié judéo-chrétienne : il fallait mettre l'accent sur la charité chrétienne, l'unité œcuménique, la filiation biblique commune, l'amitié judéo-chrétienne, la lutte contre le racisme, le martyre du peuple juif...

Dès 1947, bénéficiant de l'appui de personnalités philosémites, comme le père Daniélou, Henri Marrou, l'abbé Vieillard, secrétaire de l'Épiscopat, Jules Isaac rédigea un mémoire en dix-huit points sur le Redressement de l'enseignement chrétien concernant Israël. La même année, il participait à la très importante conférence internationale de Seelisberg, en Suisse, où se retrouvèrent soixante-dix personnalités religieuses venues de dix-neuf pays, comme le grand rabbin Jacob Kaplan (30 juillet 1947). La confé-

Grâce à une habile propagande, dès 1928, les Amis d'Israël (2000 prêtres, 328 évêques et 19 cardinaux) demandèrent à Pie XI d'enlever le mot 'perfidis' de la prière du Vendredi-Saint. Pie XI soumit ce problème à la Congrégation des Rites. L'un de ses membres, le fameux Ildefonse Schuster, qui devint plus tard Cardinal-archevêque de Milan, poussa au changement, arguant que le sens du mot 'perfidis' avait changé dans les langues modernes. Il prétendait qu'on pouvait comprendre perfide au sens moderne de "méchant", "inique". Le terme perfide transposant, sans le traduire vraiment, le latin 'perfidis'.

Or, le sens latin et liturgique de perfide est le seul à vraiment désigner l'infidélité propre des juifs. Les juifs ne sont en effet ni hérétiques (puisqu'ils ne sont pas baptisés) ni infidèles (puisqu'ils ont reçu la révélation). Le terme "perfidie" s'applique donc à leur infidélité très particulière, une infidélité à leur propre

---

rence adopta les Dix points de Seelisberg, suggérant aux églises chrétiennes les mesures à prendre pour purifier l'enseignement religieux à l'égard des juifs.

Peu après, Isaac fondait avec le grand rabbin de France Jacob Kaplan (membre du B'naï B'rith), les israélites Edmond Fleg et Léon Algazi, les catholiques Jacques Madaule, Henri Marrou et Jacques Nantet, les protestants Jacques Martin et le professeur Lovsky, la première Amitié judéo-chrétienne, qui obtiendra le patronage du cardinal Liénart.

En 1949, Isaac était reçu en audience privée par Pie XII pour plaider la cause du judaïsme et lui remettait les Dix points de Seelisberg. En 1959, Isaac est en relations suivies avec divers prélats de la Curie romaine, notamment le cardinal Tisserand, le cardinal Ottaviani, et surtout le cardinal Bea. Il est enfin reçu le 13 juin 1960 par Jean XXIII, grâce à l'intervention du président français Vincent Auriol. Quelque temps après, M. Isaac aura la joie d'apprendre que ses propositions avaient été retenues par Jean XXIII et transmises au Cardinal Bea pour étude. Celui-ci, en conséquence, créa un groupe de travail spécialement chargé d'examiner les rapports entre l'Église et Israël. De tout cela est sorti le fameux schéma de Vatican II : Nostra ætate...

Loi et à leur propre Alliance, en refusant de reconnaître le vrai Messie. Les juifs étant liés à Dieu par une Alliance et un accord, leur infidélité est une vraie perfidie, une vraie méchanceté et iniquité. Et justement, le latin, par le mot de "perfidis", désigne bien une personne qui ne respecte pas un accord ou un contrat, d'où l'idée d'un certain "parjure"...

Malgré cela, la Sacrée Congrégation des Rites, en 1928, accepta d'enlever le mot "perfidis" de la prière pour la conversion des juifs. Fort heureusement, le Saint-Office répondit que la prière était si ancienne qu'il ne fallait pas y toucher et que si l'on faisait ce changement, on se trouvait là devant un puits sans fond. Bien plus, le Cardinal Merry del Val, Secrétaire du Saint-Office et de saint Pie X, s'y opposa plus fermement encore et accusa les Amis d'Israël de ne pas exiger vraiment la conversion des juifs. Il ajouta que le mot "perfidus" du rite ancien exprime "l'horreur qu'inspire la trahison et la révolte des juifs". Le jugement du Saint-Office fut donc : nihil esse innovandum ! On ne doit rien changer. Pie XI approuva cette décision et fit dissoudre l'organisation Des Amis d'Israël par un décret.

Eugenio Maria Zolli qui, avant sa conversion au catholicisme en 1945, s'appelait Israël Zolli et qui était Grand Rabbin de Rome, avait aussi demandé, en son temps, à Pie XII de retirer le mot "perfidis" de la prière du Vendredi-Saint. Pie XII refusa et expliqua à Zolli que l'adjectif "perfide", qui signifie en langage courant "déloyal", "traître" ou "menteur", devait être pris dans le sens d'"incrédule" dans le contexte des prières catholiques.

Cela est vrai, mais rien n'empêche qu'une certaine forme d'incrédulité entraîne une certaine forme de déloyauté, de traîtrise ou de mensonge. Ainsi, au sujet de la justesse du terme "perfidis", on pourrait appor-

ter le témoignage de Benjamin Freedman :

« *Savez-vous ce que les juifs font le Jour du Pardon (Yom Kippour), que vous pensez être tant sacré pour eux ? J'étais l'un d'entre eux. Ce n'est pas des on-dit. Je ne suis pas ici en tant qu'agitateur. Je suis ici pour donner des faits. Quand, le Jour du Pardon, vous entrez dans une synagogue, vous vous levez pour la toute première prière que vous récitez. C'est la seule prière pendant laquelle vous restez debout. Vous répétez trois fois cette courte prière appelée Kol Nidre. Dans cette prière vous passez un accord avec Dieu Tout-puissant pour que tout serment, vœu, ou engagement que vous pourriez faire pendant les douze mois suivants soient nuls et le serment ne sera pas un serment ; le vœu ne sera pas un vœu ; la promesse ne sera pas une promesse. Ils n'auront aucune force ou effet. [...] le Talmud*[34] *enseigne que chaque fois que vous faites un serment, un vœu, ou donnez votre parole, vous devez vous souvenir de la prière Kol Nidre que vous avez récitée le Jour du Pardon, et vous êtes exemptés de remplir votre engagement. Comment, nous les USA, pouvons-nous compter sur leur fidélité ? Nous pouvons compter sur leur fidélité comme les Allemands y comptèrent en 1916. Nous souffrirons du même destin que l'Allemagne, et pour la même raison.* »[35]

Quoi qu'il en soit, si Pie XII a tenu bon sur les mots "perfidis", il a malheureusement laissé passer

34 — Le Talmud, livre central du judaïsme moderne élaboré après la venue du Christ, est probablement le livre le plus haineux et le plus raciste qui n'ait jamais été écrit dans l'histoire de l'humanité. Il permet tout à l'encontre des goïm (terme singulier de goy qui, en hébreu, désignent les non-juifs) : « *Il ne faut pas avoir plus de compassion pour les goyim que pour les cochons...* » Orach Chaiim 57, 6a ; « *La propriété d'un goy appartient au premier juif qui la réclame.* » Babha Bathra 54b ; « *Les juifs peuvent mentir et se parjurer, si c'est pour tromper ou faire condamner un goy.* » Babha Kama 113a. Etc.

35 — Benjamin Freedman, homme d'affaires juif de New York, converti au catholicisme, Discours de 1961 à l'hôtel Willard (Washington), au nom du journal Common Sense.

l'omission symbolique de la non-génuflexion lors de la prière pour la conversion des juifs. « *C'est la première fois que la liturgie catholique se plie aux exigences œcuménistes de ses ennemis. C'est la première fois qu'une fausse religion s'immisce dans le sanctuaire. C'est bien, au moins symboliquement, une génuflexion devant les Juifs.* »[36]

Comme l'avait prédit le Saint-Office, ce changement serait un puits sans fond... Et de fait, dès 1959, Jean XXIII fit enlever de la prière le mot "perfide". Puis, en 2008, cette prière fut encore modifiée par Benoît XVI, suite aux récriminations juives de l'Anti-Difamation League (ADL), un groupe de surveillance chargé de traquer et de dénoncer tout ce qu'elle juge anti-juif[37].

C'est pourquoi nous ne partageons pas le sentiment de Dom Carusi pour qui cette prière pour les juifs est « *un problème accessoire pour une étude sur la Semaine Sainte* »[38]. Car cette prière liturgique touche non seulement au plus affreux des crimes commis contre le Fils de Dieu mais aussi au salut des peuples[39].

36 — Mgr. Donald J. Sanborn, A genoux devant les Juifs.

37 — « *Prions aussi pour les Juifs. Que le Seigneur Notre Dieu illumine leurs cœurs afin qu'ils reconnaissent Jésus-Christ comme Sauveur de tous les hommes. Prions. Mettons-nous à genoux. Levez-vous. Dieu éternel et tout-puissant, qui voulez que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la vérité, faites, nous vous en prions, que lorsque la plénitude des peuples entrera dans votre Église, le peuple d'Israël soit sauvé. Amen.* »

38 — Don Stefano Carusi, La réforme de la Semaine Sainte de 1951-1956.

39 — « *En réalité, le judaïsme est une doctrine et une foi confessionnelle entée sur une nationalité et une race. [...] Ce n'est donc pas la nationalité et le sang qui empêchent le Juif de se fusionner et le mettent en hostilité ouverte avec les autres peuples, mais la religion : non pas la religion mosaïque qu'il a abandonnée et qu'il ne connaît plus que de nom ; mais sa religion talmudique et rabbinique, mélange d'absurdités et de fables incohérentes, reposant non pas sur la base évangélique de l'amour du prochain, mais sur l'obligation de vouer une haine profonde à tout ce qui n'est pas issu de son sang. Ainsi une maxime admise et*

Notons enfin que, si il existe bien un "enseignement du mépris", il ne se trouve point dans l'Évangile mais dans la loi juive (Halakhah). Les lois halakhistes inculquent en effet le mépris et la haine à l'égard des non juifs.

« Dans l'une des premières formules de la prière du matin, le juif dévot rend grâce à Dieu de ne l'avoir pas fait gentil. La dernière partie de cette prière quotidienne (qui est reprise au moment le plus solennel de l'office du Nouvel An et de Yom Kippour) commence par cette déclaration : "Nous devons louer le Seigneur [...] de ne nous avoir pas fait comme les nations [...] car elles s'inclinent devant la vanité et le néant et prient un dieu qui n'est d'aucune aide". La deuxième partie de cette phrase a été censurée des livres de prières, mais en Europe de l'Est elle était maintenue par transmission orale, et maintenant, elle a été rétablie dans de nombreux livres de prières publiés en Israël. La partie la plus importante de la prière des jours de semaine — les "dix-huit bénédictions" — contient une malédiction dirigée à l'origine contre les chrétiens, les juifs convertis au christianisme et les autres juifs hérétiques : "Et que les apostats n'aient aucune espérance, et que tous

élevée par Israël à la hauteur d'une doctrine et d'un symbole révélé, c'est que chaque fois qu'il le juge utile à son intérêt, c'est un devoir pour lui de feindre une conversion simulée et de prendre part extérieurement aux observances et aux pratiques d'une religion autre que la sienne. Ainsi, il est constaté qu'à l'heure actuelle, il y a des Juifs en Allemagne qui se font baptiser et embrassent le Christianisme, afin d'acquérir des terres, de se faire adjuger des titres de noblesse, de parvenir plus aisément aux emplois publics, et qui mettent à profit ces avantages pour enrichir la synagogue et appauvrir les populations au milieu desquelles ils vivent. Le libéralisme moderne, par son vain sentimentalisme et ses faux principes égalitaires, a contribué plus que toutes les autres erreurs à amener cette prépondérance et ce débordement de l'influence judaïque dont les peuples européens s'effraient avec de si justes raisons. Au Moyen Âge, les nations et les princes chrétiens, éclairés par l'Église, avaient prévu ce grand péril social. » (Abbé Arminjon, Fin du Monde Présent et Mystères de la vie future, 1881)

les chrétiens périssent à l'instant". Cette formule remonte à la fin du 1er siècle, quand les chrétiens étaient une petite secte persécutée. Après la fondation d'Israël, [...] beaucoup de nouveaux livres de prières reprirent la deuxième formule, qui fut prescrite par de nombreux maîtres des écoles religieuses israéliennes. Après 1967, plusieurs comunautés proches de Gush Emunim ont rétabli la première version (oralement, jusqu'à présent, pas imprimée) et prient donc chaque jour que les chrétiens "périssent à l'instant". Ce renversement s'est produit au moment où l'Église catholique, sous Jean XXIII, supprimait du service du Vendredi-Saint la prière qui demandait à Dieu d'avoir miséricorde des juifs - prière que la plupart des dirigeants juifs jugeaient offensante et même antisémite.[40] *»*

Pour la septième des oraisons, l'OHS Bugnini-1956 a inventé le titre de « *Pro unitate Ecclesiæ* ».

L'ambiguïté de l'expression introduit l'idée d'une Église à la recherche de sa propre unité sociale, unité qu'elle ne possèderait pas encore. Selon la doctrine catholique, définie solennellement, l'Église ne manque pas d'unité sociale dans son état terrestre, puisqu'une telle unité est même une propriété essentielle de la véritable Église du Christ. L'unité n'est donc pas une caractéristique qui serait encore à chercher, dans le dialogue œcuménique, puisqu'elle est déjà métaphysiquement présente dans l'Église. Le but des réformateurs, nous apprend le P. Braga, était en fait d'éliminer de cette prière certaines paroles encombrantes qui parlaient des âmes séduites par le démon et prisonnières de la malice de l'hérésie : « *animas diabolica frauda deceptas* » et « *hæretica pravitate* ». Dans la même logique, on voulait éliminer la conclusion qui souhaitait un retour des égarés à l'unité de la vérité du

40 — Israël Shahak, Histoire juive, religion juive, Le poids de trois millénaires, La Vieille Taupe, 1996.

Christ dans son Église : « *errantium corda resipiscant, et ad veritatis tuæ redeant unitatem* ». Néanmoins, il ne fut pas possible de réformer le texte même de l'oraison, puisqu'à l'époque, se lamente encore le P. Braga, « *l'unité était conçue dans les termes de l'œcuménisme préconciliaire* »[41]. On se contenta donc d'en réformer seulement le titre.[42]

L'OHS Bugnini-1956 a inventé une procession du retour solennel de la croix depuis la sacristie. Cette fois-ci, la croix revient liturgiquement, c'est-

41 — C. Braga, op. cit., p. 30.

42 — L'Église Romaine avait une Oraison pour l'Empereur du Saint Empire Romain Germanique, autrefois chargé par l'Église de propager la foi chez les nations infidèles.

« *Prions pour notre très chrétien Empereur, afin que le Seigneur Dieu lui soumette toutes les nations barbares, et que nous jouissions d'une paix continuelle.* »

Le Célébrant : Prions.
Le Diacre : Fléchissons les genoux.
Le Sous-Diacre : Levez-vous.

« *Dieu tout-puissant et éternel, qui tenez en main les droits et les forces de tous les Etats, regardez d'un œil favorable l'Empire Romain, et domptez par la puissance de votre droite les nations ennemies à qui leur barbarie donne tant d'audace. Par Jésus-Christ notre Seigneur. Amen.* »

Depuis la guerre des "démocraties" maçonniques, en 14-18, qui refuseront toute proposition de paix, même celle de Benoît XV, cette prière n'a plus lieu d'être. Ce refus de paix, qui aurait pu éviter une grande effusion de sang ne s'explique que par l'aveuglement et la haine idéologique de la maçonnerie internationale qui avait, entre autres choses, juré la destruction de l'empire autrichien, la dernière chrétienté d'Europe.

Le cardinal Lorenzelli confiait en effet à Mgr Baudrillart : « *Votre alliance avec l'Angleterre et la Russie, c'est l'alliance du diable... Votre guerre, c'est la guerre des assassins, vous vous battez pour défendre les assassins de l'archiduc Ferdinand. C'est le gouvernement serbe et le ministre de la Russie qui l'ont fait assassiner.* » (5 décembre 1914) et le cardinal Luçon confiait à Baudrillart que « *le monde du Vatican craint que notre victoire [celle de la France] ne soit celle de la Franc-maçonnerie, de la Révolution, de l'École sans Dieu, et surtout le triomphe de la Russie, pire que le Turc.* » (14 septembre 1914) (Cardinal Alfred Baudrillart, biographie, Cerf, Paris, 2006, p. 57)

à-dire publiquement, et non plus entre les pots de fleurs et les chandeliers comme le soir précédent. En liturgie, ce qui est parti solennellement en procession doit revenir de la même façon. Ici au contraire l'innovation fait revenir solennellement un symbole qui avait été emporté la veille, en privé, au milieu d'autres objets. Il semble qu'il s'agisse d'une tentative maladroite de restituer un rite qui était accompli à Jérusalem au 5e siècle. Mais depuis des siècles, dans la liturgie romaine, la croix demeurait voilée sur l'autel depuis le premier dimanche de la Passion. Elle était alors dévoilée publiquement auprès de l'autel, c'est-à-dire à l'endroit où elle était restée. Puis, tout aussi bizarrement, après avoir inventé la procession de la croix, la réforme décide au contraire de réduire celle du retour du Saint-Sacrement, qui devient un rite quasi-privé, dans une inexplicable inversion de perspective. Le Saint-Sacrement avait été porté la veille solennellement jusqu'au Reposoir, ou « *autel du Tombeau* ». Et ce retour du Saint-Sacrement n'est plus fait par le célébrant qui l'attend, assis en silence, mais par un diacre subalterne. De plus, au découvrement de la croix, après chacun des trois Ecce lignum crucis, on joignait l'action à l'invitation, on s'agenouillait, et on adorait en répondant Venite adoremus. L'adoration en silence aura lieu durant les trois agenouillements préalables au baiser. Le génie pastoral des réformateurs, en demandant de se mettre à genoux puis d'adorer un moment en silence, fait plutôt perdre que gagner du temps. « *Il croit probablement que le chant nuit à l'adoration, à l'attention, au recueillement* » suppose Mgr Gromier.

« *Depuis des siècles, et justement, on a voulu, en plus de la croix, adorer le corps du Christ mort, gisant sur sa croix couchée. Voilà pourquoi on l'étendait sur un tapis, un coussin, un voile blanc et violet en fonction de linceul.*

Cela dépassait la conception des pastoraux, qui font tenir debout un mort suspendu par les bras. Ils ont également écarté l'ostension-adoration de la croix, qui n'est qu'une exaltation, c'est sa mise à la portée d'adorateurs qui se prosternent. Non moins incomprise est l'adoration de la croix ; elle se faisait comme celle due au pape, par trois génuflexions espacées, avant le baiser de la croix. »[43]

L'OHS Bugnini-1956 a introduit le Pater récité par les fidèles. Les fidèles « *du peuple de Dieu* » doivent devenir de « *véritables acteurs de la célébration* »[44]. Ceci contredit la tradition liturgique qui réservait cette prière au prêtre, y compris le Amen, à l'exclusion du Sed libera nos a malo réservé aux fidèles. Le Catéchisme du Concile de Trente en donne l'explication :

« *Que celui donc qui, le cœur plein de Foi et d'Espérance, se dispose à prier, se présente devant Dieu son Père avec la confiance ferme qu'il obtiendra ce dont il a besoin. Or ce mot Amen, qui termine l'Oraison Dominicale, contient en germe toutes les pensées et toutes les considérations que nous venons d'exposer. D'autre part Notre-Seigneur Jésus-Christ s'en sert si souvent dans l'Évangile, qu'il a plu à l'Esprit-Saint de le conserver dans l'Église de Dieu. Voici donc, en quelque sorte, le sens qui y est attaché : Sachez que vos prières sont exaucées. C'est comme la réponse de Dieu renvoyant gracieusement celui qui priait, en lui accordant ce qu'il demandait. Cette interprétation a pour elle la coutume constante de l'Église. Et en effet, dans le saint Sacrifice de la Messe, lorsqu'elle récite l'Oraison Dominicale, l'Église n'a pas laissé le mot Amen aux assistants qui doivent simplement dire : mais délivrez-nous du mal ; elle l'a réservé pour le Prêtre qui, étant Médiateur entre Dieu et les hommes, répond au peuple que le Seigneur est apaisé. Cette règle n'est cependant point commune à toutes les Prières, puisque dans les autres, c'est le peuple qui répond : Amen. Elle ne s'applique qu'à l'Oraison Dominicale. Et en voici la raison, c'est que dans toutes les autres Prières, ce mot exprime seulement un assentiment ou un désir, tandis qu'ici il signifie que Dieu exauce les demandes de ceux qui prient.* »

L'OHS Bugnini-1956 a éliminé la prière sacrificielle au moment de la consommation de l'hostie. Il est vrai que ce jour-là il n'y a pas, au sens strict, de sacrifice eucharistique avec séparation des espèces consacrées. Mais la consommation de la victime, immolée le jour précédent, est une partie, bien que non essentielle, du sacrifice. Elle en est donc, en un certain sens, la continuation sacramentelle, puisque le Corps consommé est toujours un Corps immolé et sacrifié : c'est pour ce motif que la Tradition faisait mention du sacrifice dans les prières connexes à la consommation de l'hostie. Avant cette réforme, la prière « *Orate,*

43 — L. Gromier, « *La Semaine Sainte restaurée* », Opus Dei, 2 (1962).

« *Ce touchant hommage offert, en ce jour, au bois sacré qui nous sauve, a commencé, dès le IVe siècle, à Jérusalem. On venait de découvrir la vraie Croix par les soins de la pieuse impératrice sainte Hélène ; et le peuple fidèle aspirait à contempler de temps en temps cet arbre de vie, dont la miraculeuse Invention avait comblé de joie l'Église tout entière. Il fut réglé qu'on l'exposerait à l'adoration des chrétiens une fois l'année, le Vendredi-Saint. Le désir de prendre part au bonheur de le contempler amenait chaque année un concours immense de pèlerins à Jérusalem, pour la Semaine Sainte. La renommée répandit partout les récits de cette imposante cérémonie ; mais tous ne pouvaient espérer d'en être témoins, même une seule fois dans leur vie. La piété catholique voulut du moins jouir par imitation d'une cérémonie dont la vue réelle était refusée au grand nombre ; et, vers le VIIe siècle, on songea à répéter dans toutes les églises, au Vendredi-Saint, l'ostension et l'adoration de la Croix qui avaient lieu à Jérusalem. On ne possédait, il est vrai, que la figure de la Croix véritable ; mais les hommages rendus à ce bois sacré se rapportant au Christ lui-même, les fidèles pouvaient lui en offrir de semblables, lors même qu'ils n'avaient pas sous les yeux le propre bois lui-même que le Rédempteur a arrosé de son sang. Tel a été le motif de l'institution de ce rite imposant que la sainte Eglise va accomplir sous nos yeux, et auquel elle nous invite à prendre part.* » L'Année liturgique par le R.P. Dom Prosper Guéranger, abbé de Solesmes.

44 — C. Braga, op. cit., p. 18.

fratres, ut meum ac vestrum sacrificium... » était donc maintenue mais en raison du contexte particulier, elle n'était pas suivie de sa réponse habituelle.

L'OHS Bugnini-1956 a aussi éliminé l'immixtion[45] d'une partie de l'hostie consacrée dans le vin du calice. L'immixtion d'une partie de l'hostie consacrée dans le vin non consacré (pratique connue dans le rite byzantin) ne consacre évidemment pas le vin, et cela n'a jamais été cru dans l'Église. Cette union manifeste cependant symboliquement, la résurrection et glorification du Christ en même temps que l'unité de son Corps mystique dans la vie éternelle, cause finale de toute l'œuvre de la Rédemption célébrée en ce jour saint. Avant cette réforme, on mettait bien dans le vin une partie de l'hostie consacrée, mais on omettait alors, avec une cohérence théologique parfaite, les prières relatives à la consommation du Sang[46].

L'OHS Bugnini-1956 a voulu qu'au cours de l'Office, après l'adoration de la croix, les fidèles puissent s'approcher de la sainte table pour y recevoir la communion aux espèces présanctifiées. Or, même si il y eut un temps où tout le clergé et les fidèles étaient admis à cette faveur, dans la discipline avant cette réforme, les rubriques indiquaient que seul le Célé-

45 — Action de mêler une substance dans une autre.

46 — Au sujet des réformes du Vendredi-Saint, Mgr Gromier parle de *« l'extermination de la messe des présanctifiés »*, des *« pouvoirs discrétionnaires »* des réformateurs qui *« sont vastes »* mais dont *« l'abus ne l'est pas moins. »* Il regrette et remarque aussi : *« Jusqu'à présent après le chant de la passion du Vendredi-Saint, la liturgie donnait place à un sermon sur la Passion ; on s'apitoyait sur le Christ mort en croix, avant d'adorer l'un et l'autre. Maintenant il n'est plus question de cela, on n'en parle plus. [...] Avec un acharnement digne d'un meilleur but »*, ils ont retranché *« des éléments foncièrement romains ; adopt[é] des éléments étrangers ; repr[is] des éléments romains inférieurs et désuets ; exclu tout ce qui peut, de près ou de loin, faire penser à une messe. »* (La Semaine Sainte restaurée)

brant devait consommer la sainte hostie, tenant liturgiquement la place du Christ. Et qu'après cette seule et unique communion s'achevait l'Office du Vendredi-Saint, donc sans communion des fidèles.

Si la communion au corps du Seigneur le jour de la mort du Christ avec des hosties présanctifiées le Jeudi-Saint fut une pratique en usage pendant un certain temps dans l'antiquité, la longue pratique de l'Église ne permettant plus cette communion eucharistique des fidèles le Vendredi-Saint est liturgiquement plus adaptée et plus riche d'enseignement spirituel et théologique.

Pourquoi ?

Parce que l'action de ce jour qui opère notre rédemption est l'action de Dieu seul, symbolisé par l'action isolée du ministre célébrant les mystères de ce jour.

Théologiquement, la rédemption, c'est-à-dire l'expiation des péchés des hommes de tous les temps, est l'œuvre de Dieu seul.

Saint Thomas remarque que *« la mort du Christ est cause de notre salut de la façon que nous avons dit plus haut à propos de la passion. [...] la mort du Christ a détruit en nous la mort de l'âme, produite par notre péché, selon S. Paul (Rm 4, 25): «Il s'est livré»* à la mort *«à cause de nos péchés»*. Et la mort du Christ a aussi détruit la mort du corps produite par la séparation de l'âme : *«La mort a été engloutie dans la victoire»* (1 Cor 15, 54). »[47]

Le Vendredi-Saint est donc le moment où Dieu intervient souverainement dans le monde, en la personne de Jésus, pour changer le cours de son histoire. Dieu *« n'a pas épargné son propre Fils, mais l'a livré pour*

47 — Sum. Th., III Q. 50 a. 6.

nous tous »[48]. La leçon que donne à tous les chrétiens la non-communion sacramentelle de ce jour est évidente : elle invite à une adoration silencieuse et à une stupéfaction reconnaissante : *« Lorsque nous étions ennemis, nous avons été réconciliés avec Dieu par la mort de son Fils. »*[49] Dieu fait l'homme à son image, le comble de ses bienfaits, s'intéressant à son sort comme s'il avait besoin de sa réponse d'amour, et pousse la générosité jusqu'à donner son propre Fils pour le salut des hommes qui sont *« ennemis »* et *« enfants de colère »*... La contemplation d'un tel spectacle doit aider l'homme à comprendre la bonté infinie de Dieu et la grandeur incommensurable du péché pour prendre conscience, malgré notre indignité radicale, de la grandeur mystérieuse de notre vocation. Le Vendredi-Saint c'est le jour du "Domine non sum dignus...", c'est le jour où tous les disciples ont fui : *« Je frapperai le pasteur, et les brebis seront dispersées »*[50]. C'est le jour de Jésus seul, car personne d'autre que Lui ne pouvait supporter et expier la masse énorme de tous les péchés de tous les hommes, de tous les temps...

« C'est seulement par le sang que l'homme peut être racheté. La Majesté divine offensée ne s'apaisera que par l'extermination de la créature rebelle qui, par son sang épanché à terre avec sa vie, rendra témoignage de son repentir et de son abaissement extrême devant celui contre lequel elle s'est révoltée. Autrement la justice de Dieu se compensera par le supplice éternel du pécheur. Tous les peuples l'ont compris, depuis le sang des agneaux d'Abel jusqu'à celui qui coulait à flots dans les hécatombes de la Grèce, et dans les innombrables immolations par lesquelles Salomon inaugura la dédicace de son temple. Cependant Dieu [...] commande les sacrifices sanglants, et il déclare qu'ils ne sont rien à ses yeux. Y a-t-il contradiction ? Non : Dieu veut à la fois que l'homme comprenne qu'il ne peut être racheté que par le sang, et que le sang des animaux est trop grossier pour opérer ce rachat. Sera-ce le sang de l'homme qui apaisera la divine justice ? Non encore : le sang de l'homme est impur et souillé ; d'ailleurs, fût-il pur, il est impuissant à compenser l'outrage fait à un Dieu. Il faut le sang d'un Dieu ; et Jésus s'apprête à répandre tout le sien. »[51]

48 — Rom 8, 32.
49 — Rom 10, 5.
50 — Za 13, 7.

En lui va s'accomplir la plus grande figure prophétisée par l'ancienne loi : Une seule fois l'année, le grand-prêtre, seul, entrait dans le Saint des Saints, afin d'intercéder pour le peuple. Il pénétrait derrière le voile, se rendant invisible à tous, pour être seul et face à l'Arche sainte, signe de la présence divine. Mais cette redoutable faveur ne lui était accordée qu'à la condition qu'il n'entrerait dans cet asile sacré qu'en portant dans ses mains le sang de la victime qu'il venait d'immoler...

Liturgiquement depuis que le pape Innocent 1er (402-417) a porté la défense formelle de célébrer dans la journée du Vendredi-Saint, aucun prêtre ne peut offrir sacramentellement le saint sacrifice. De même aucun fidèle ne peut communier à un sacrifice sacramentel, et donc non sanglant, qui n'a plus lieu. Il n'a plus lieu parce qu'on doit commémorer liturgiquement et exclusivement le sacrifice sanglant. Le Vendredi-Saint, toute l'attention doit se porter sur Jésus, le grand prêtre selon l'ordre de Melchisédech. C'est lui qui offre son sang, et aucun ministre du Christ ou fidèle du Christ ne peut, ce jour-là, remplacer ou aider le Christ dans sa mission proprement messianique de rachat du monde. Face à ces réalités divines qui dépassent tout ce qu'on peut imaginer, la meilleure

51 — L'Année liturgique par le R.P. Dom Prosper Guéranger.

attitude est notre adoration devant la Majesté divine et notre confusion devant notre misère.

Certes, en sauvant les hommes, le Christ ne les dispense pas de tout effort personnel ni de toute participation. S'il se solidarise librement avec les pécheurs pour les délivrer de leur misère morale, eux à leur tour, par un acte de leur libre volonté, doivent se solidariser avec Jésus souffrant en communiant à la divine victime. Mais cette action de revêtir le Christ pour être un homme nouveau, et cette union qui se réalise particulièrement par la communion sacramentelle seront justement l'objet liturgique du Samedi-Saint, jour de la vigile pascale, fête de la Résurrection.

C'est pourquoi le Droit canon, promulgué en 1917, stipule au sujet de la sainte communion que :

« § 1. Il est permis tous les jours de distribuer la très sainte eucharistie.

§ 2. Le vendredi de la Semaine Sainte, on ne peut que porter le viatique aux malades.

§ 3. Le Samedi-Saint la communion ne peut être distribuée aux fidèles que pendant la messe solennelle ou immédiatement après. »[52]

52 — Chap. 2 La sainte communion (845-869). Article 3: Temps et lieux. Canon 867.

Ce ne sera pas la seule contradiction faite par la réforme avec le droit canon en vigueur. Digne d'admiration, dira encore Mgr Gromier, est la puissance des pastoraux qui se manifeste par l'annulation du malheureux canon 1252 §4, sur le jeûne du Samedi-Saint. » Ce Canon 1252 § 4 disait : *« La loi de l'abstinence, ou de l'abstinence et du jeûne, ou du jeûne seul, cesse les dimanches et les fêtes de précepte, exceptées les fêtes qui tombent en Carême et on n'anticipe pas les vigiles ; cette loi cesse aussi le Samedi-Saint à partir de midi. »*

LE SAMEDI-SAINT

En 1954, l'Abbé Berto, un théologien que personne ne soupçonnera de modernisme, défendit la réforme de la Vigile pascale en ces termes : *« ce qu'on peut regretter »* de l'ancien rite *« n'est rien auprès de ce dont tous les liturgistes ont sujet de se réjouir. »*[53]

En 1954, l'Abbé Berto ne pouvait soupçonner que la réforme liturgique de la Vigile avait été confiée à un franc-maçon[54]... d'où ces paroles :

53 — On trouvera ses notes dans le livre "Le Cénacle et le jardin".

54 — *« On apprend à Rome que celui qui a été l'âme de la réforme liturgique est un franc-maçon. »* (Mgr Lefebvre, Lettre aux amis et bienfaiteurs n. 10, 27 mars 1976 ; Itinéraires n. 204)

Mgr Tissier, dans la vie de Mgr Lefebvre, rapporte que ce dernier *« avait entendu Mgr Cesario D'Amato, abbé de Saint-Paul hors les Murs, lui dire : "Monseigneur, ne me parlez pas du père Bugnini, j'en sais trop sur lui, ne me demandez pas ce qu'il est ! »* Et Ferdinando Antonelli écrivait de même : *"Je pourrais en dire beaucoup sur cet homme. Je dois ajouter qu'il a toujours été soutenu par Paul VI. Sa faille la plus notable est le manque de formation et de sens théologique." »*

Visitant, en février 1969, le cardinal Amleto Cicognani, encore Secrétaire d'État, pour lui présenter ses regrets sur les nouveaux Canons, Mgr Lefebvre demanda : *"Éminence, vous n'allez pas laisser passer cela ! C'est une révolution dans la liturgie, dans l'Église."* – *"Oh ! Monseigneur, répondit le cardinal en se prenant la tête entre les mains, je suis bien de votre avis. Mais que voulez-vous que je fasse ? Le père Bugnini peut se rendre dans le bureau du Saint-Père et lui faire signer tout ce qu'il veut !"*

Passant ensuite à la S.C. des Rites avec l'abbé Coache, Mgr Lefebvre en vint à parler de la communion dans la main au cardinal Gut, qui lui avoua, en présence de Mgr Antonelli, secrétaire de la congrégation : *"Je suis le préfet de la S.C. des Rites, mais ce n'est pas moi qui commande, et vous devinez bien qui est celui qui commande." »*

« Si le souverain siège, à n'en pas douter, juge pastoralement féconde la restauration de la Vigile pascale, que sommes-nous pour en juger autrement ? »

Qui pouvait deviner, en 1954, que la réforme de la Semaine Sainte avait pour but de préparer les esprits à la révolution liturgique qui se déroulera quelques années plus tard sous Paul VI ?

Quoiqu'il en soit, les arguments de l'Abbé Berto méritent non seulement l'attention mais aussi une réponse.

L'ancien rite, selon lui, était une *« anomalie liturgique du rite latin »* en raison de son horaire matinal alors que par définition une vigile est un office de nuit. Il n'y a donc aucune *« justification théorique »* possible à cette *« énormité liturgique »* mais seule *« une explication historique »* : *« la paresse humaine »*. De plus, *« le Samedi-Saint est un jour par nature a-liturgique »*. C'est donc un *« désordre »* de célébrer une messe de la Résurrection le samedi matin quand *« historiquement »* et *« mystiquement »*, Jésus était au tombeau.

Si une messe de la Résurrection est absurde le Samedi-Saint sous prétexte qu'à ce moment son corps est au tombeau, n'est-il pas aussi absurde de célébrer une messe de la Résurrection à minuit puis une autre messe de la Résurrection à dix heures puisque le Christ ressuscité ne meurt plus ? Le Christ n'est pas historiquement ressuscité deux fois ce dimanche de Pâques. Pourquoi deux offices différents pour ce même mystère ? Cette nouvelle pastorale a d'ailleurs engendré une certaine confusion liturgique avec la

Puis brusquement, le 11 juillet 1975, Paul VI fit cesser les activités de Mgr Bugnini, pour le nommer, seulement six mois plus tard, pro-nonce à Téhéran. Le bruit courut qu'une serviette compromettante, égarée par A. Bugnini, avait révélé son appartenance à la franc-maçonnerie. (Bernard Tissier de Mallerais, Marcel Lefebvre, Clovis, 2002, pp. 417-418)

double communion (à minuit et le jour). Confusion en contradiction avec la loi catholique, puisque le pain eucharistique, qui est quotidien, ne peut se recevoir qu'une fois par jour. D'où le Canon 857 : *« Il n'est permis à personne de recevoir la très sainte eucharistie, s'il l'a déjà reçue le même jour... »*

Ces difficultés manifestent que la liturgie suit une mystique qui peut prendre une certaine liberté, sinon avec l'histoire du moins avec sa chronologie. L'Abbé Berto et les réformateurs ont donc eu tort en soi, non de changer l'horaire, ce qui était justifiable, mais d'en faire un principe d'une absolue nécessité.

Il nous semble, de plus, injustifié d'exclure toute explication théorique à la pratique de l'ancien rite pour le réduire à une évolution historique due au refroidissement de la charité et à la paresse humaine même si ces éléments ont leurs parts de responsabilité.

« Si chaque dimanche célèbre la Résurrection du Seigneur, une fête annuelle de Pâques est attestée au début du IIe siècle, et la veillée ou vigile pascale apparaît au début du IIIe siècle : les chrétiens, qui ont observé un jeûne rigoureux pendant deux ou trois jours, participant ainsi de façon symbolique à la Passion et à la mort de leur Seigneur, se rassemblent pour une liturgie nocturne, comportant psaumes, lectures et prières, et s'achevant à l'aube par l'eucharistie. [...] Peu à peu, cette veillée pascale devient le sommet de toute la liturgie chrétienne, et à la Résurrection du Christ est associé chaque année le baptême, qui fait passer de la mort à la vie. Aux IVe et Ve siècles s'organise cette liturgie pascale de l'initiation chrétienne qui comporte le baptême et la confirmation dans le baptistère (distinct de l'église), puis l'entrée dans l'église, où les néophytes sont accueillis par l'ensemble des fidèles et participent pour la première fois à l'eucharistie. [...] La célébration nocturne demande de la lumière. Pour la veillée pascale, et pour témoigner que le baptême est un sacrement d'illumination,

l'église était illuminée au maximum. [...] En fait, cette longue veillée nocturne a été assez désertée par le peuple chrétien, une fois que les baptêmes d'adultes sont devenus rares et donc que la liturgie pascale perdait de son actualité. Au VIIe siècle à Rome, la célébration commençait le Samedi-Saint à 14 h et s'achevait par l'eucharistie qui avait lieu à l'apparition de la première étoile : au lieu d'attendre le lever du jour, on attendait la tombée de la nuit. Puis la célébration se déroula entièrement dans la matinée du samedi. »[55]

Nous pensons qu'il y a, malgré tout, une explication théorique et une raison pastorale pour justifier la pratique de l'ancien rite.

Pâques est la fête par excellence, elle est la solennité des solennités. Jusque vers la fin du XIe siècle, Pâques demeura comme le *« grand natalis collectif et officiel de tous les membres du Corps mystique »*. Et logiquement, les chrétiens ne peuvent pas commémorer la Résurrection du Sauveur sans célébrer du même coup l'anniversaire de leur propre régénération dans le Christ.

Mais pratiquement, ces deux événements, la Résurrection physique du Christ et la Résurrection mystique des membres du Christ, peuvent se distinguer et rien n'empêchait d'anticiper chronologiquement la résurrection des membres pour qu'ils puissent fêter plus librement et saintement Pâques. Et vu l'ampleur et la longueur de la Vigile, un aménagement moins nocturne était pastoralement justifié. N'était-il donc pas logique et pastoralement souhaitable que la vigile de Pâques, qui est la *« mère des saintes vigiles »*[56] prime peu à peu sur le Samedi-Saint qui n'était qu'un jour a-liturgique ?

55 — Catholicisme, article *«Vigile»*, Lille, 1997.
56 — Saint Augustin, Sermon 219, (P. L., 38, 1088).

Pour l'Abbé Berto, cette *« heureuse réforme »* a été *« pastoralement heureuse »* en raison de *« la permission explicitement donnée d'expliquer en langue vulgaire la cérémonie à mesure qu'elle se déroule »* et en raison de *« cette "retrouvaille" splendide »* qu'est *« la profession solennelle de foi intégrée dans la fonction liturgique elle-même. »*

Le nouveau rite est certes plus court de 40 minutes et nocturne, ce qui correspond bien à l'essence d'une vigile[57], mais il comporte aussi, nous allons le voir, de nombreux changements, dont l'importance symbolique, liturgique et théologique a échappé à la majorité des observateurs à l'époque.

Mais si l'Abbé Berto n'a pas vu ce qui ne pouvait se voir facilement à l'époque, il a, par contre, bien remarqué l'inconvénient intrinsèque du nouvel horaire : *« c'est le risque de détériorer les offices du jour de Pâques. »* Et cette inquiétude justifie, nous semble-t-il, notre remarque expliquant le bien-fondé pastoral et théorique de l'ancienne pratique.

« Combien de chrétiens reviendront le dimanche pour assister et chanter la messe solennelle et pour y communier ? Combien seront là pour chanter les Vêpres ? Une élite le fera peut-être mais la foule ? » Le samedi soir nuira donc au dimanche matin ! Là encore, il ne pouvait pas prévoir que l'on préparait les messes "dominicales" anticipées du samedi soir. Avec pour résultat cette tendance imperceptible à faire judaïser l'Église au mépris des décisions apostoliques : les chrétiens fêtent maintenant le sabbat (samedi) et non plus le Jour du Seigneur (dies domini, dimanche)...

Voyons maintenant tous les changements répréhensibles qui ont échappé à l'Abbé Berto et à bien d'autres.

57 — Si l'ancien rite était plus long, il se déroulait aussi à une heure moins tardive que le minuit sonnant du nouveau rite. Sa longueur ne constituait donc pas un obstacle pastoral.

L'OHS Bugnini-1956 a décidé de bénir le cierge pascal à l'extérieur de l'église, avec un cierge qui doit donc être porté durant toute la cérémonie par le diacre. Le cierge pascal, au terme de la procession, est ensuite placé au centre du chœur, dans une église illuminée progressivement au fur et à mesure des trois invocations *« Lumen Christi »*. Or, avant cette réforme, le cierge pascal restait sur son chandelier. Au sujet de la *« solennelle procession pour le transport du cierge »* inventée par les *« pastoraux »*, Mgr Gromier n'hésite pas à parler de *« négation de principes raisonnés »* et de *« monstre liturgique. »*

En effet, on bénissait, à l'extérieur, le feu nouveau et les grains d'encens, mais non le cierge. Le feu était communiqué au Roseau (arundo), une sorte de manche muni de trois cierges à son sommet, lesquels étaient allumés progressivement au cours de la procession, à chaque invocation *« Lumen Christi »*, d'où les trois invocations qui perdent en partie leur sens liturgique dans l'OHS Bugnini-1956. Avec l'un de ces cierges, on allumait ensuite le cierge pascal, qui était depuis le début de la cérémonie posé sur son chandelier. Le feu (lumière de la Résurrection) était donc porté par le *« Roseau »* à trois flammes (la Sainte Trinité) jusqu'au grand cierge pascal (le Christ ressuscité) qui domine du haut de son chandelier (le tombeau vide). Ainsi était symbolisée la Résurrection opérée par la Sainte Trinité car *« tel est le premier emploi du feu nouveau : annoncer les splendeurs de la Trinité divine. »*[58]

58 — L'Année liturgique par le R.P. Dom Prosper Guéranger. C'est au XIIIe siècle qu'apparaît ce cierge à trois branches avec son symbolisme trinitaire.

Le cierge sur son chandelier, placé le plus souvent côté évangile, et les luminaires de l'église n'étaient allumés que durant le chant de l'Exsultet au moment prévu par le texte du chant. L'OHS Bugnini-1956 a donc aussi détruit en partie le symbolisme de l'Exsultet. Certains réformateurs auraient voulu purement et simplement éliminer cette cérémonie, mais l'amour porté depuis toujours à ce chant fit que d'autres s'opposèrent à la modification du texte. Le résultat fut une énième confusion résultant de l'association entre un chant liturgique traditionnel et un rite altéré. Car les actions dont parle celui qui chante l'Exsultet ont déjà été accomplies, environ une demi-heure plus tôt, à la porte de l'église : les grains d'encens y sont figés lorsque le chant parle de l'encens ; le cierge et les lumières de l'église sont déjà allumés au moment où le chant fait référence à ces actions...[59]

59 — Le fond du symbolisme reste cependant le même : Le flambeau supérieur en poids et en grosseur à tous ceux que l'on allume dans les autres solennités est unique. Il a la forme d'une colonne et représente le Christ. *« Avant qu'il ait été allumé, son type est dans la colonne de nuée qui couvrit le départ des Hébreux, au sortir de l'Égypte ; sous cette première forme, il figure le Christ dans le tombeau, inanimé, sans vie. Lorsqu'il aura reçu la flamme, nous verrons en lui la colonne de feu qui éclaire les pas du peuple saint ; et aussi la figure du Christ tout radieux des splendeurs de sa Résurrection. Les interprètes de la sainte Liturgie nous enseignent que le Diacre représente en ce moment Madeleine et les autres saintes femmes qui eurent l'honneur d'être initiées les premières par le Christ lui-même au mystère de sa Résurrection, et furent chargées par lui, malgré l'infériorité de leur sexe, d'annoncer aux Apôtres qu'il était sorti du tombeau, et qu'il les précéderait en Galilée. »* L'Année liturgique, R.P. Dom Prosper Guéranger.

L'OHS Bugnini-1956 n'a gardé que quatre lectures sur les douze prophéties initialement lues pendant la Vigile : la première, la quatrième, la huitième et la onzième ont trouvé grâce aux yeux des réformateurs.[60]

60 — **1re prophétie** : Genèse. Ch. I. : *« Cette première lecture retrace le récit de la création, l'Esprit de Dieu porté sur les eaux, la lumière séparée des ténèbres, l'homme créé à l'image de Dieu. L'œuvre de Dieu avait été troublée et déformée par la malice de Satan. Le moment est venu où elle va revivre dans toute sa beauté. L'Esprit-Saint se prépare à opérer la régénération par les eaux, le Christ-Lumière va sortir des ombres du tombeau, et la ressemblance de Dieu reparaître en l'homme purifié par le sang de son Rédempteur, nouvel Adam descendu du ciel, pour rétablir dans ses droits l'ancien qui avait été formé de la terre. »*

2e prophétie : Genèse. Ch. V. : *« Le récit du déluge nous fait voir Dieu faisant servir à sa justice les eaux qui, par Jésus-Christ, vont devenir l'instrument de sa miséricorde; l'arche, figure de l'Église, asile de salut pour ceux qui ne veulent pas périr sous les flots vengeurs ; le genre humain se régénérant par une seule famille qui représentait les disciples du Christ, d'abord faibles en nombre, et bientôt répandus par toute la terre. »*

3e prophétie : Genèse. Ch. XXII. : *« La foi ferme et courageuse d'Abraham est offerte pour modèle aux catéchumènes. Ils y reçoivent une leçon sur la dépendance dans laquelle l'homme doit vivre à l'égard de Dieu, et sur la fidélité qu'il doit lui garder. L'obéissance d'Isaac retrace celle dont le Fils de Dieu vient de nous donner le gage dans le sacrifice du Calvaire. Le bois porté sur les épaules du fils d'Abraham jusque sur la montagne, rappelle le souvenir de la croix. »*

4e prophétie : Exode. Ch. XIV : *« Le peuple de Dieu, échappé au dur esclavage de Pharaon, trouve son salut dans les eaux, tandis que l'Égyptien y est englouti. Les catéchumènes, après avoir traversé la fontaine baptismale, vont en sortir affranchis de la servitude de Satan, laissant leurs péchés submergés pour jamais dans les eaux qui sont devenues leur salut. »*

5e prophétie : Isaïe. Ch. LIV. : *« Isaïe invite les catéchumènes à s'approcher des eaux, pour y étancher leur soif ; il les engage à venir apaiser leur faim par le mets le plus délicieux ; il vante l'héritage que le Seigneur leur a préparé, et rassure leur pauvreté, en promettant que le Dieu souverainement riche les comblera gratuitement de tous ses biens. »*

6e prophétie : Baruch. Ch. III : *« Dans ce passage du prophète, Dieu rappelle aux élus du saint Baptême leurs égarements passés qui les rendaient indignes du pardon ; mais, dans sa miséricorde toute gratuite, il a daigné répandre sur eux sa divine Sagesse, et ils sont venus à lui. Le Seigneur leur parle ensuite de tous ces hommes de la gentilité, riches, puissants et industrieux, qui ont laissé leur nom dans les annales de la terre. Ils ont péri, et leur sagesse mondaine avec eux. Le peuple nouveau que le Seigneur se forme aujourd'hui ne s'égarera pas ainsi. Il aura la vraie Sagesse en partage. »*

7e prophétie : Ezéchiel. Ch. XXXVII. : *« Cette lecture a pour objet de proclamer devant les catéchumènes le grand dogme de la résurrection des corps, pour lequel l'esprit superbe et sensuel de la gentilité avait tant de répugnance. C'est le moment de rappeler la promesse que Dieu a daigné nous faire à ce sujet, quand l'heure est proche où le Christ, sortant du tombeau, va nous en montrer en sa personne le gage et l'accomplissement. »*

8e prophétie : Isaïe. Ch. IV. : *« Les sept femmes délivrées de l'opprobre et purifiées de leurs souillures, représentent ici les âmes des catéchumènes sur lesquelles la miséricorde du Seigneur va descendre. Elles désirent porter le nom de leur libérateur ; ce désir sera exaucé. Tous ceux qui remonteront de la fontaine sacrée s'appelleront Chrétiens, nom formé de celui du Christ. Elles se reposeront désormais sur la montagne sainte, à l'abri des orages. Ce séjour de lumière et de rafraîchissement que leur promet le prophète est l'Église, où elles habiteront avec l'Époux céleste. »*

9e prophétie : Exode. Ch. XII. : *« C'est par le sang de l'Agneau figuratif que le peuple d'Israël a été protégé contre le glaive de l'Ange exterminateur, qu'il a pu sortir de l'Égypte et se mettre en marche vers la terre promise ; c'est par le sang de l'Agneau véritable dont ils seront marqués, que les catéchumènes vont être délivrés des terreurs de la mort éternelle et de la servitude de Satan. Bientôt ils prendront part au festin où l'on mange la chair de cet Agneau divin ; car nous touchons à la Pâque du Seigneur, et ils doivent la célébrer avec nous. »*

10e prophétie : Jonas. Ch. III. : *« Ninive est la gentilité couverte de crimes et aveuglée par toutes les erreurs. Dieu a eu pitié d'elle et lui a envoyé les Apôtres au nom de son Fils. A leur voix, elle a abjuré son idolâtrie et ses vices, elle a fait pénitence ; et le Seigneur s'est mis à choisir ses élus dans le sein même de cette cité abandonnée. Les catéchumènes étaient enfants de Ninive et bientôt, par une merveilleuse adoption, ils vont être comptés au nombre des enfants de Jérusalem. »*

11e prophétie : Deutéronome. Ch. XXXI. : *« La sainte Eglise, par la lecture de ce passage de Moïse, avertit les catéchumènes de la grandeur des obligations qu'ils sont près de contracter avec Dieu. La grâce de régénération va leur être conférée sur la promesse solennelle qu'ils feront de renoncer à Satan, l'ennemi de Dieu. Qu'ils se montrent fidèles à cette promesse, et qu'ils n'oublient jamais que Dieu est le vengeur de la foi violée. »*

L'OHS Bugnini-1956 a introduit l'incroyable pratique de diviser les litanies en deux parties, pour insérer au milieu la bénédiction de l'eau baptismale. Un tel choix est tout simplement extravagant et incohérent : jamais on n'avait vu séparer en deux parties une prière impétratoire.

L'OHS Bugnini-1956 a décidé de substituer aux fonts baptismaux une vulgaire bassine qu'on installe au centre du chœur : ce choix est dicté, encore une fois, par l'obsession que tous les rites soient accomplis par *« les ministres sacrés tournés vers le peuple »*, et donc dos à Dieu[61]. Autrefois la bénédiction de l'eau baptismale se faisait aux fonts baptismaux, en dehors ou au fond de l'église. Selon la théologie catholique le baptême est la porte de la grâce et la *« janua sacramentorum »*. Il est le sacrement qui rend membre de l'Église celui qui est encore en-dehors d'elle. Ce n'est qu'après son baptême que le catéchumène a le droit d'accéder à la nef pour y communier en tant que fidèle. Mais comme fidèle, il accède seulement à la nef, et pas au chœur, puisque celui-ci est réservé au clergé, à savoir les membres de l'Église qui ont reçu le sacerdoce ministériel ou qui sont en relation avec lui. Cette répartition traditionnelle était fondée sur la distinction entre le sacerdoce qu'on appelle *« commun »* des baptisés et le sacerdoce ministériel, distinction qui est

12e prophétie : Daniel. Ch. III. : *« Une dernière instruction est offerte aux catéchumènes, avant qu'ils descendent à la fontaine du salut. Il faut qu'ils sachent à quoi ils s'engagent en donnant leurs noms à la milice du Christ. Peut-être un jour seront-ils appelés à confesser leur Dieu devant les puissances de la terre. Sont-ils résolus à souffrir les tourments, à mourir plutôt que de trahir sa cause ? N'y a-t-il pas eu, plus d'une fois, des apostats dans les rangs de ceux dont le baptême avait le plus réjoui l'Église ? Il leur est donc nécessaire de connaître les épreuves qui peuvent les attendre. La sainte Eglise va relire en leur présence l'histoire des trois jeunes Juifs qui, plutôt que d'adorer la statue du roi de Babylone, préférèrent se laisser jeter dans une fournaise ardente. »*

61 — C. Braga, op. cit., p. 23.

essentielle[62]. Mais les changements apportés au rite, non seulement font accéder ici des fidèles au chœur (comme ils l'avaient déjà fait pour le Jeudi-Saint), mais même des non-baptisés. Celui qui est encore la *« proie du démon »*, parce qu'il est sous la puissance du péché originel, est considéré de la même façon que celui qui a reçu l'ordination sacrée : les vérités contenues par le symbolisme traditionnel sont donc purement et simplement massacrées. Et c'est ainsi qu'on détruit insensiblement les vérités de la foi.

« Fonts baptismaux, eau baptismale et baptême forment un tout ; une innovation spectaculaire qui les sépare délibérément, qui installe dans le chœur des fonts postiches et y baptise, qui transporte aux fonts baptismaux l'eau baptismale faite ailleurs, ayant déjà servi ailleurs, est une insulte à l'histoire et à la discipline, à la liturgie, au bon sens. [...] Aujourd'hui la pastorale fait l'eau baptismale et baptise dans une cuvette, un baquet, puis, dans cet appareil elle porte l'eau à la fontaine, en chantant le cantique d'un cerf assoiffé, qui a déjà bu, et qui se dirige vers une fontaine à sec. [...] Supposé que l'église ait son baptistère, les pastoraux ont encore l'audace de donner le choix entre la seule méthode liturgique et leur triste invention. »[63]

L'OHS Bugnini-1956 a inventé, ex nihilo, la *« rénovation des promesses du baptême »*, chose inconnue sous cette forme dans toute l'histoire de la liturgie en Orient comme en Occident. Ce renouvellement des promesses du baptême a été promu par certains comme une sorte de *« prise de conscience »* du sacrement reçu dans le passé. Une tendance comparable avait déjà surgi au début du XXe siècle en imposant aux enfants qui avaient fait leur première communion

62 — Il s'agit de deux choses différentes, et non de deux degrés distincts d'une même essence.

63 — L. Gromier, *« La Semaine Sainte restaurée »*, Opus Dei, 2 (1962).

dès l'âge de raison, l'étrange pratique de la *« communion solennelle »* ou *« profession de foi »* : l'adolescent, vers treize ans, devait *« refaire »* sa première communion, dans une sorte de prise de conscience du sacrement qu'il recevait depuis plusieurs années déjà. Cette création pastorale, même si elle ne remet pas en cause la doctrine catholique de l'*« ex opere operato »*, accentue cependant dans le sacrement son aspect subjectif, aux dépens de son aspect objectif. Elle a abouti, avec le temps, à l'obscurcissement et à la perte de sens du sacrement de confirmation. Même si cette pratique nouvelle n'est pas en soi ouvertement erronée, elle semble toutefois tendre dangereusement vers des théories d'origine luthérienne, lesquelles, excluant le rôle de l' *« ex opere operato »*, tiennent que les rites sacramentaux servent davantage à *« réveiller la foi »* qu'à conférer la grâce. Mgr Gromier se demande si on n'assistera pas un jour à *« la rénovation des promesses conjugales parmi les personnes réunies pour un mariage »* et remarque que cet *« création, d'autant plus pastorale que moins liturgique, »* est une *« excellente occasion tant recherchée, d'insérer la langue vulgaire dans la liturgie. »*[64] L'OHS Bugnini-1956 a en effet inventé une admonition moralisante, une sorte d'hybride entre l'homélie et la célébration, durant le renouvellement des promesses baptismales, qui peut être récitée aussi en langue vulgaire, ainsi, qu'éventuellement la récitation du Pater par tous.

L'OHS Bugnini-1956 a supprimé les prières au bas de l'autel au début de la Messe (psaume Judica me (Ps. 42) et Confiteor). Le psaume 42 et la confession rappellent l'indignité du prêtre qui va accéder à l'autel vu comme *« ara crucis »*, comme lieu sacré et terrible où est rendue présente la Passion rédemptrice du

64 — L. Gromier, *« La Semaine Sainte restaurée »*, Opus Dei, 2 (1962).

Christ. Cette disparition préparera les esprits à une nouvelle ritualité de l'autel, qui symbolise désormais bien plus une table commune que le Calvaire, et qui par conséquent ne réclame plus, de soi, ni la crainte sacrée ni le sens de sa propre indignité que le prêtre confessait dans ces prières.

Le même décret qui institua l'OHS Bugnini-1956 a aussi éliminé tous les rites de la Vigile de la Pentecôte, exception faite de la Messe[65]. Cette abolition hâtive fut ajoutée au dernier moment. La Pentecôte prévoyait depuis toujours une Vigile semblable dans ses rites à celle de Pâques. Mais la commission de la réforme de la Semaine Sainte, qui n'avait pas moyen de modifier celle de la Pentecôte, ne pouvait pas non plus laisser subsister côte à côte deux rites qui, en l'espace de cinquante jours, se seraient déroulés l'un dans la forme réformée, l'autre dans la forme traditionnelle. Dans la précipitation, on décida donc de supprimer ce qu'on ne pouvait pas réformer, et le couperet s'abattit sur la Vigile de la Pentecôte.

65 — Déjà à la fin du IVe siècle, la Pentecôte était devenue, au moins à Rome et en Afrique, la deuxième fête baptismale. Tout en affirmant que Pâques est le grand jour baptismal, saint Léon dit qu'il faut ajouter la Pentecôte à cause de l'avènement de l'Esprit-Saint. Toutefois il déclare qu'on ne doit admettre au baptême ce jour-là que *« ceux qui avaient été empêchés par le poids des maladies, la longueur du chemin ou les difficultés de la navigation. »* Ep. 16 (P. L., 54, col. 699).

« "Maintenant donc, nous dit saint Jean, aimons Dieu, puisque Dieu nous a aimés le premier."[66] Tel est le but que l'Église se propose dans ces solennels anniversaires. Après avoir abattu notre orgueil et nos résistances par le spectacle effrayant de la justice divine, elle entraîne notre cœur à aimer enfin celui qui s'est livré, en notre place, aux coups de cette inflexible justice. Malheur à nous, si cette grande semaine ne produisait pas dans nos âmes un juste retour envers celui qui avait tous les droits de nous haïr, et qui nous a aimés plus que lui-même ! Disons donc avec l'Apôtre : "La charité de Jésus-Christ nous presse, et désormais tous ceux qui vivent ne doivent plus vivre pour eux-mêmes, mais pour Celui qui est mort pour eux."[67] »

Dom Prosper Guéranger, abbé de Solesmes,
dans L'Année liturgique

66 — I Jn IV, 19.
67 — II Cor. V, 14, 19.

CONCLUSION

L'Abbé Berto écrivait en 1954 que le décret de la réforme de la Vigile pascale était « *avant tout une affaire d'heure* ». Il y avait, en effet, une apparente contradiction à solenniser liturgiquement la nuit pascale, la nuit sainte par excellence (nox sacratissima), par un office anticipé aux premières heures du Samedi-Saint. L'Église a eu pourtant ses raisons de le faire ainsi pendant plus de mille ans. Qu'est-ce qui empêchait de garder ce rite plus que millénaire de la vigile en lui redonnant un horaire plus nocturne ? Rien n'obligeait à changer la structure liturgique de cette vigile et encore moins celle de la toute la Semaine Sainte elle-même.

Mais comme nous avons pu le voir, la réelle entorse chronologique, qui n'était en rien un obstacle pastoral, fut le prétexte pour opérer des changements bien plus profonds qu'un simple changement horaire.

Cette réforme de la Semaine Sainte a introduit quantité de nouveautés et d'omissions, sous forme de coupures, qui furent autant de « *tremplins pour de nouveaux bonds sur leur voie réformatrice.* »[68] Outre les principales et importantes nouveautés étudiées ici, la réforme de la Semaine Sainte des années 1951-1956 a aussi introduit des modifications mineures sans raisons apparentes, ni pratiques ni théologiques, en

68 — L. Gromier, « *La Semaine Sainte restaurée* », Opus Dei, 2 (1962).

contradiction avec ce qui se pratiquait le restant de l'année, ce qui ne pouvait qu'être cause de trouble et de confusion[69].

La réforme, qui pouvait légitimement s'attaquer à la question de l'horaire, a illégitimement bouleversé les rites séculaires de la Semaine Sainte.

« Depuis le Dimanche des Rameaux, on a inventé une ritualité tournée vers le peuple, et dos à la croix et au Christ sur l'autel ; le Jeudi-Saint, on fait accéder des laïcs au chœur ; le Vendredi, on réduit les honneurs dus au Saint-Sacrement et on altère la vénération de la croix ; le Samedi, non seulement on laisse libre cours à la fantaisie réformatrice des experts, mais on démolit le symbolisme relatif au péché originel et au baptême comme porte d'accès à l'Église. A une époque qui dit vouloir redécouvrir la Sainte Ecriture, on ampute les passages lus ces jours-ci, malgré leur importance, et on en retranche précisément les passages évangéliques relatifs à l'institution de l'Eucharistie dans les évangiles de saint Matthieu, de saint Luc et de saint Marc. Dans la tradition, chaque fois qu'on lisait en ces jours l'institution de l'Eucharistie, elle était mise en rapport avec le récit de la Passion, dans le but d'indiquer à quel point la dernière Cène était l'anticipation de la mort sur la croix le lendemain, et signifier ainsi la nature sacrificielle de la dernière Cène. Trois jours étaient consacrés à la lecture de ces passages : le Dimanche des Rameaux, le Mardi et le Mercredi-Saint ; grâce aux réformateurs,

69 — Par exemple l'inversion du rite romain pour une bénédiction qui suit constamment cet ordre : imposition de l'encens - aspersion - encensement, avec récitation de l'antienne Asperges me sans psaume (cf. bénédiction des cierges à la Chandeleur, bénédiction des cendres, etc...).

Le psaume Judica me, la confession avant la messe des Rameaux et du Samedi-Saint, le dernier Évangile, le munda cor meum et la bénédiction, l'encensement du livre, le baiser du livre, l'encensement du célébrant disparaissent, les vêpres du Jeudi-Saint et du Vendredi-Saint sont omises ...

l'institution de l'Eucharistie disparaît totalement du cycle liturgique annuel. [...] Nier que l'Ordo Hebdomadæ Sanctæ Instauratus soit l'œuvre d'un groupe de savants universitaires, auxquels se joignirent malheureusement un certain nombre d'expérimentateurs liturgiques, serait nier la réalité des faits ; avec le respect que nous devons à l'autorité papale qui a promulgué cette réforme, nous nous sommes permis d'avancer les critiques précédentes, puisque la nature expérimentale de ces innovations requiert que l'on en fasse un bilan. Si selon le P. Braga, cette réforme fut le « bélier » qui déstabilisa la liturgie romaine des jours les plus saints de l'année, ce fut principalement parce qu'un tel bouleversement eut des répercussions notables sur tout l'esprit liturgique subséquent. En effet, la réforme marqua le début d'une déplorable attitude selon laquelle, en matière liturgique, on pourrait faire et défaire selon le bon plaisir des experts, et ainsi supprimer ou réintroduire un élément ou l'autre sur la base d'opinions historico-archéologiques, à propos desquelles on dut parfois se résoudre à admettre un peu plus tard que les historiens s'étaient trompés. La liturgie n'est pas un jouet entre les mains du théologien ou du symboliste le plus en vogue, la liturgie tire sa force de la Tradition, de l'usage que l'Église infailliblement en a fait, de ces gestes qui se sont répétés à travers les siècles, d'un symbolisme qui ne peut pas exister seulement dans l'esprit de quelques spécialistes originaux, mais qui au contraire répond au sens commun du clergé et du peuple qui a prié de cette façon pendant des siècles. Notre analyse est cependant confirmée par la synthèse du P. Braga, protagoniste de premier rang dans ces événements : "ce qui n'était pas possible, psychologiquement et spirituellement, aux temps de Pie V et d'Urbain VIII à cause de la Tradition, de l'insuffisante formation spirituelle et théologique, et du manque de connaissance des sources liturgiques, fut rendu possible au temps de Pie XII."[70] Même en partageant l'analyse des

70 — C. Braga, op. cit., p. 18.

faits, qu'il nous soit permis d'objecter que la Tradition, loin de constituer un obstacle à l'œuvre de réforme liturgique, en est au contraire le fondement. Traiter avec dédain l'époque qui a suivi le Concile de Trente, et considérer saint Pie V et ses successeurs comme des hommes "à la formation spirituelle et théologique insuffisante" est un prétexte et un argument presque hétérodoxe qui ne vise qu'à rejeter l'œuvre pluriséculaire de l'Église. »[71]

*

Au terme de ce bref examen critique, nous espérons que les raisons pour lesquelles nous ne célébrerons pas la Semaine Sainte réformée sous Pie XII apparaîtront plus clairement à nos lecteurs. Elles peuvent se résumer à cette sentence de Dom Oury :

« Une bonne dose d'illusion et de mégalomanie est nécessaire pour se croire humblement capable de forger une liturgie meilleure que celle que vingt siècles de tradition chrétienne ont lentement formée. »[72]

Des confrères peuvent avoir des raisons de continuer ce rite réformé sous Pie XII. Libre à eux. Mais l'obligation en conscience de suivre ce rite réformé n'existe pas. Il nous semble qu'il y a assez d'arguments et de raisons pour s'en dispenser. Il aurait certes mieux valu ne jamais pouvoir associer le nom de Pie XII à cette réforme défectueuse de la Semaine Sainte, mais les faits ne dépendent pas de nos désirs.

71 — Extrait de la conclusion de M. l'abbé Carusi.

72 — Guy Oury, les limites nécessaires de la créativité en liturgie, L'ami du clergé, 28 avril 1977.

En ce qui nous concerne nous préférons attacher le nom de ce Pontife à sa grande encyclique sur la liturgie qui disait entre autres choses :

« Nous remarquons, non sans préoccupation et sans crainte, que certains sont trop avides de nouveauté et se fourvoient hors des chemins de la saine doctrine et de la prudence. Car, en voulant et en désirant renouveler la sainte liturgie, ils font souvent intervenir des principes qui, en théorie ou en pratique, compromettent cette sainte cause, et parfois même la souillent d'erreurs qui touchent à la foi catholique et à la doctrine ascétique. »[73]

Abbé Olivier Rioult,
le 1er janvier 2017.

73 — Mediator Dei, sur la sainte liturgie, 20 novembre 1947, A. A. S., XXXIX, 1947, p. 521.

TABLE

Achevé d'Imprimer, en France,
le 21 Janvier 2017, jour anniversaire
du martyre de Louis XVI,
sur Papier bouffant MUNKEN 80g/m2

En 1951, Pie XII autorisait, à titre d'essai, la célébration de la Vigile pascale au cours de la nuit. Puis en 1955, il rendait obligatoire une réforme de toute la Semaine sainte.

Le problème est que la principale cheville ouvrière de la commission qui a œuvré à cette réforme ne fut autre que son secrétaire : Mgr Annibale Bugnini. Ce "fossoyeur de la Messe" qui en 1969, avant de tomber en disgrâce en 1975, pouvait se *« rendre dans le bureau »* de Paul VI *« et lui faire signer tout ce qu'il veut »*.

Comment le Père Carlo Braga, bras droit de Bugnini et directeur d'une célèbre revue liturgique, pouvait-il écrire au sujet de la réforme qu'elle était *« un bélier qui a pénétré dans la forteresse de notre liturgie »* ?

Pourquoi Mgr Gromier, éminent liturgiste et cérémoniaire papal sous Pie XII s'était-il permis, publiquement, d'en faire une critique sans concession ?

Pourquoi même les meilleurs, et parmi eux l'Abbé Berto futur théologien de Mgr Lefebvre au concile Vatican II, n'ont-ils pas vu que la question de l'horaire de la Vigile n'était qu'un prétexte pour bouleverser les rites séculaires de la Semaine Sainte ?

Quels ont été ces changements substantiels opérés depuis le dimanche des Rameaux jusqu'à la Vigile pascale ?

Le bref examen, aussi court et précis que possible, se propose de faire la synthèse critique de cette réforme qui déstabilisa la liturgie romaine dans ses jours les plus saints de l'année.



ÉDITIONS • SAINT AGOBARD